Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SEIZIÈME SESSION
Documents officiels

1016e SÉANCE PLÉNIÈRE
Mardi 26 septembre 1961, à 15 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Luns (Pays-Bas).	*93*
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	*95*
Discours de M. Vela Hervas (Equateur) . . .	*108*
Intervention du représentant de l'Indonésie.	*114*

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: J'assiste aux sessions de l'Assemblée générale depuis bien des années, mais jamais à cette occasion je n'ai eu le cœur aussi lourd. Outre que la paix est plus gravement menacée qu'à aucun autre moment de l'histoire de notre organisation, nous sommes privés, dans cette situation tendue et déconcertante, des conseils de celui qui incarnait ce qu'il y a de meilleur dans les Nations Unies et ce qu'elles symbolisent. Dag Hammarskjold a été un grand Secrétaire général, et sa mort tragique est ressentie comme une perte personnelle par tous ses amis, comme un deuil par l'Organisation à laquelle il a donné sa vie et comme une catastrophe par le monde entier.

2. Il se trouve que le Secrétaire général nous a laissé, dans l'introduction [A/4800/Add.1] à son dernier rapport annuel sur les travaux de l'Organisation, un document qui représente son testament politique et dans lequel il a esquissé, avec sa clarté et sa concision coutumières, l'évolution possible de l'ONU. Rejetant la théorie de ceux qui conçoivent l'Organisation comme un mécanisme statique de conférences destiné à résoudre les conflits, il a soutenu avec force et clairvoyance la conception opposée, selon laquelle l'Organisation est un instrument dynamique des gouvernements, qui doivent s'en servir ensemble et aux mêmes fins non seulement pour concilier les points de vue, mais aussi pour mettre au point des formes d'action entreprises au nom de tous les Etats Membres et visant à prévenir les conflits.

3. Cette introduction est plus qu'un exposé magistral de doctrines opposées. Elle fait appel de façon lucide et convaincante à tous ceux qui ont à cœur le bien de l'humanité et de l'ONU, pour qu'ils forgent une Organisation des Nations Unies dynamique, dotée de pouvoirs exécutifs et opérationnels et d'un Secrétariat vigoureux, dévoué et véritablement international, relevant d'un chef unique. Mon gouvernement a entendu cet appel et en tiendra compte, comme en témoignera l'attitude que nous adopterons à propos des diverses questions qui seront discutées au cours de la présente session.

4. Parmi les problèmes les plus inquiétants qui mettent actuellement en danger la paix mondiale figurent les plans concernant Berlin-Ouest, annoncés en termes menaçants par les porte-parole de l'Union soviétique, et le fait que ce pays a procédé à une série d'explosions nucléaires dans l'atmosphère. Nous sommes profondément convaincus que le mode de vie choisi librement par les habitants de Berlin-Ouest doit être respecté et non pas éliminé par le régime qui les entoure et qui leur paraît inacceptable. On a récemment refusé avec mépris aux habitants de Berlin-Est le droit à l'autodétermination. Maintenant, c'est l'avenir des 2 millions et demi d'habitants de Berlin-Ouest qui est en jeu. Le droit à la libre détermination met en cause les principes mêmes de notre organisation. Toute solution éventuelle — et mon gouvernement espère sincèrement qu'on en trouvera une — doit sauvegarder ce droit. Je m'abstiendrai pour l'instant d'examiner d'autres aspects du problème allemand tels que mon gouvernement les envisage.

5. Au moment où trois années de négociations patientes sur l'interdiction des essais nucléaires semblaient devoir porter leurs fruits, l'Union soviétique a brusquement repris les explosions et recommencé à contaminer l'atmosphère, ce que nous avions tous espéré éviter. Ce geste est la négation même du principe de la coopération pacifique et un nouvel obstacle au désarmement, dont notre monde a tant besoin.

6. L'ombre que ces événements dangereux font planer sur l'Assemblée impose plus que jamais à chaque pays de contribuer dans la mesure de ses moyens à l'amélioration de la situation mondiale, dans l'esprit qui nous a été indiqué par le regretté Secrétaire général.

7. C'est à la lumière de ces considérations que le Gouvernement néerlandais a décidé de soumettre à l'Assemblée un plan qu'il a conçu pour le bien-être et le développement pacifique d'une région placée sous sa souveraineté: la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

8. Je n'ai guère besoin de mentionner que l'Indonésie maintient ses prétentions sur ce territoire, prétentions qui auraient pour effet de priver la population de son droit à l'autodétermination. Le 19 septembre 1961, S. M. la Reine a déclaré dans son discours du trône:

> "Toute discussion avec l'Indonésie sur l'avenir de la Nouvelle-Guinée néerlandaise s'est malheureusement révélée impossible, les conditions préalables posées par l'Indonésie étant incompatibles avec le principe de l'autodétermination."

9. On sait que les Pays-Bas administrent actuellement la partie occidentale de l'île de la Nouvelle-Guinée en tant que territoire non autonome aux termes

du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Les efforts déployés par le Gouvernement néerlandais en vue d'accélérer le processus du développement de ce territoire et de permettre ainsi à sa population de décider le plus tôt possible de son avenir sont également bien connus des membres de l'Assemblée — ou tout au moins des membres de la Quatrième Commission —, puisque mon pays a non seulement communiqué régulièrement des rapports détaillés sur les conditions économiques et sociales et sur la situation de l'instruction dans le territoire, conformément aux règles énoncées à l'Article 73, e, de la Charte, mais a en outre fait volontairement rapport sur la situation politique.

10. Les rapports des dernières années, qui ont été discutés à la Quatrième Commission de l'Assemblée ainsi qu'au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, décrivent clairement les mesures importantes que les Pays-Bas ont prises en vue de hâter l'autonomie pour la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise, notamment la création d'un conseil de la Nouvelle-Guinée et de conseils locaux et la formation de cadres indigènes destinés à accélérer la papouanisation de l'administration.

11. Le 4 octobre 1960, j'ai déclaré ici même, à la quinzième session [886ème séance], que les Pays-Bas étaient disposés à soumettre à la surveillance continue et au jugement des Nations Unies la politique et les mesures qu'ils appliquaient en vue de faire accéder aussi rapidement que possible la population papoue à l'autodétermination.

12. Deux mois et dix jours plus tard, la délégation des Pays-Bas votait pour la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], qui déclare notamment que tous les peuples ont le droit de libre détermination et que des mesures immédiates seront prises dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance pour transférer tous pouvoirs aux peuples de ces territoires.

13. En émettant ce vote, mon gouvernement ne faisait pas un geste gratuit. Il avait bien l'intention — et il l'a encore — d'appliquer les principes énoncés dans cette déclaration. A cette fin, j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre, tout d'abord, cinq considérations qui ont amené mon gouvernement à faire à l'Assemblée générale des Nations Unies une proposition concrète concernant la Nouvelle-Guinée néerlandaise, et ensuite, la proposition elle-même. Ces considérations sont les suivantes:

a) Le seul but de la politique des Pays-Bas à l'égard de la Nouvelle-Guinée néerlandaise est d'octroyer à la population, sans réserve, le droit de libre détermination, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

b) Conformément à la résolution 1514 (XV), les Pays-Bas sont prêts à mettre fin à leur souveraineté sur la Nouvelle-Guinée néerlandaise aussi rapidement que possible, c'est-à-dire dès que le droit de libre détermination de la population sera entouré de toutes les garanties voulues;

c) Le Gouvernement des Pays-Bas se rend néanmoins compte que le territoire aura besoin pendant un certain temps encore de l'assistance technique et des conseils de l'étranger;

d) Les Pays-Bas étudient donc les moyens de mettre en application aussitôt que possible la résolution 1514 (XV) en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée néerlandaise, tout en faisant en sorte que la population puisse recevoir l'assistance et les conseils dont elle aura besoin pour assurer son évolution intégrale vers la libre détermination;

e) Dans sa résolution 1514 (XV), l'Assemblée générale déclarait que les autorités administrantes devraient prendre des mesures immédiates pour transférer tous pouvoirs aux peuples des territoires qu'elles administrent, et ce aussi rapidement que possible. Conformément à ce vœu, les Pays-Bas demandent à l'Assemblée générale de les aider à atteindre ce but.

14. Sur la base des considérations susmentionnées, les propositions concrètes énumérées ci-après permettraient, si elles étaient approuvées et adoptées par l'Assemblée générale, d'appliquer de façon pratique la résolution 1514 (XV), d'assurer le développement rapide du territoire et de mettre fin prochainement à l'administration néerlandaise actuelle, tout en fournissant une garantie sérieuse en ce qui concerne le droit de libre détermination.

15. Premièrement, les Pays-Bas sont disposés à placer l'administration et le processus de développement du territoire sous la surveillance active des Nations Unies et ils sont prêts à accepter une décision de l'Assemblée générale garantissant clairement à la population le droit de libre détermination.

16. Deuxièmement, les Pays-Bas sont disposés, à cette fin, à abandonner la souveraineté au profit de la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

17. Troisièmement, les Pays-Bas sont prêts, à cet effet, à transférer leurs pouvoirs actuels, dans la mesure requise aux fins indiquées ci-dessus, à une organisation ou à une autorité internationale créée par les Nations Unies et fonctionnant sous leurs auspices, investie de pouvoirs exécutifs et capable d'assumer progressivement les tâches et les responsabilités nécessaires en vue de préparer la population à exercer rapidement, dans des conditions de stabilité, son droit à la libre détermination.

18. Quatrièmement, les Pays-Bas sont disposés à continuer de contribuer financièrement au développement du territoire, sur la base du niveau actuel de 30 millions de dollars par an environ, jusqu'à une date qui serait fixée ultérieurement.

19. La troisième de ces propositions prévoit une forme d'administration internationale confiée à un organisme de développement placé sous la surveillance des Nations Unies. Cette nouvelle forme d'administration pourrait être créée, le cas échéant, en vertu d'un accord qui serait conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Pays-Bas.

20. L'autorité investie de pouvoirs exécutifs devrait être immédiatement chargée d'assurer le développement économique et social et les progrès de l'enseignement. Des experts internationaux pourraient être recrutés conformément aux règles applicables au personnel de l'assistance technique des Nations Unies.

21. Le Gouvernement des Pays-Bas est disposé à demander à ses fonctionnaires de nationalité néerlandaise actuellement en fonctions en Nouvelle-Guinée néerlandaise, et dont le nombre s'élève à 2 800 environ, de demeurer à leur poste aussi longtemps qu'il le faudra, en qualité de fonctionnaires internationaux.

22. En se prononçant pour la création d'une autorité internationale de développement, l'Assemblée géné-

rale pourrait décider simultanément de fixer, la population une fois consultée, des dates intermédiaires et des dates limites pour la libre détermination et le transfert des pouvoirs à la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

23. Etant donné que ces propositions représentent une conception entièrement nouvelle dans l'histoire de la décolonisation, l'Assemblée générale pourra juger utile de les étudier de plus près avant de prendre une décision définitive. L'Assemblée souhaitera peut-être également s'informer de la situation actuelle dans le territoire ainsi que des vœux de la population, et se procurer un rapport complet et impartial à ce sujet.

24. En conséquence, le Gouvernement des Pays-Bas suggère de créer une commission des Nations Unies chargée de remplir, au nom de l'Assemblée générale, les tâches suivantes:

a) Se rendre en Nouvelle-Guinée néerlandaise afin d'y étudier, premièrement, la situation du territoire dans les domaines politique, économique, social et de l'enseignement, deuxièmement, l'opinion de la population quant à sa situation présente et à son avenir, et troisièmement, la possibilité d'organiser à une date rapprochée un plébiscite sous surveillance des Nations Unies, de manière à connaître les vœux des habitants du territoire;

b) Sur la base des constatations faites sur place, proposer, si la chose est souhaitable et possible, des dates intermédiaires et des dates limites pour la libre détermination et le transfert des pouvoirs à la population, et étudier la possibilité de placer le processus de développement du territoire sous l'administration d'une autorité internationale de développement pendant la période intérimaire.

25. La commission devrait faire rapport et présenter ses recommandations à l'Assemblée générale à sa dix-septième session.

26. En temps opportun, ma délégation prendra l'initiative voulue afin de permettre à l'Assemblée générale de se prononcer sur les propositions que je viens d'énumérer.

27. Telles sont les considérations et les propositions que le Gouvernement des Pays-Bas a estimé devoir annoncer aux membres de cette assemblée. Je crois avoir le droit d'affirmer qu'elles sont, d'une part, sans précédent, et, d'autre part, fondées exclusivement sur les intérêts de la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise et sur les principes énoncés dans la Charte.

28. Je termine en priant le Tout-Puissant de bénir les travaux que l'Assemblée va entreprendre sous la direction éclairée de son président.

29. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter, au nom de la délégation de l'Union soviétique, de votre élection à cette haute dignité.

30. Seize ans se sont écoulés depuis que l'Organisation des Nations Unies a vu le jour. A l'heure où les Etats fondateurs de l'Organisation aposaient leur signature sous sa charte, les canons s'étaient déjà tus en Europe. Il est vrai qu'en Extrême-Orient la guerre se poursuivait encore, mais déjà les hommes avaient le sentiment que le rideau allait tomber et que la grande tragédie que l'humanité avait vécue allait prendre fin.

31. Les peuples épuisés par la faim et les souffrances n'avaient qu'une seule idée: comment éviter une nouvelle tragédie, comment barrer la route à la guerre. C'est la raison pour laquelle ils ont tant applaudi à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a proclamé le maintien de la paix comme son principal objectif.

32. Avec les années, l'Organisation des Nations Unies a grandi, des dizaines de nouveaux pays en sont devenus Membres. Rappelez-vous que la Charte des Nations Unies, adoptée à la session constituante de San Francisco en juin 1945, porte la signature de 51 Etats. Regardez aujourd'hui la salle de l'Assemblée générale et vous verrez que le nombre des Etats Membres a presque doublé, grâce surtout à l'admission des Etats d'Afrique et d'Asie qui ont accédé à l'indépendance nationale depuis la fin de la guerre.

33. Force est cependant de reconnaître que l'Organisation des Nations Unies a encore beaucoup à faire pour atteindre le but en vue duquel elle a été créée et qui est de préserver l'humanité du fléau de la guerre. Nous en sommes bien loin, puisque la présente session de l'Assemblée générale de l'ONU s'ouvre au milieu d'une situation bien plus inquiétante qu'aucune des précédentes.

34. Pourquoi en est-il ainsi? L'humanité reviendrait-elle en arrière? Non, bien sûr. Jamais le progrès de l'histoire n'a été aussi rapide, jamais le génie créateur de l'homme n'est monté si haut que de nos jours. Pour nous représenter les possibilités que nous ouvrent la science, la technique, la culture moderne, il suffit de nous rappeler que c'est précisément en 1961 que l'homme a échappé pour la première fois à l'attraction de la Terre. Tous ceux qui sont présents dans cette salle comprendront, j'en suis sûr, le sentiment de fierté que nous éprouvons à l'idée que les premiers hommes qui aient ouvert la voie vers le cosmos étaient citoyens de l'Union soviétique socialiste et que les engins cosmiques qui ont effectué ces vols héroïques ont été fabriqués par nos compatriotes.

35. Une grande partie de notre planète est le théâtre de profondes transformations; les rapports entre les hommes se modifient parce que les uns et les autres prennent une part plus équitable à la production et à la consommation des biens matériels. Dans notre pays, toute la population discute en ce moment un programme grandiose d'édification de la société communiste, au fronton de laquelle sera inscrit ce principe sublime dont rêvent depuis si longtemps les meilleurs des hommes, à savoir: "De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins".

36. Les causes réelles de l'aggravation de la tension internationale doivent être recherchées dans la politique agressive des puissances qui font partie du bloc militaire de l'OTAN. Tout récemment encore, il semblait que la "guerre froide" allait disparaître en même temps que la politique dite "du balancement au bord de l'abîme de la guerre", et que la relève serait prise par une politique qui tiendrait dûment compte du rapport des forces dans le monde. Or cet espoir a été déçu.

37. Bien plus, on doit se demander où veulent en venir, en fin de compte, les principales puissances de ce bloc militaire. Si elles continuent à brandir leurs armes et à proférer des menaces, comme elles le font aujourd'hui en réponse à la proposition soviétique qui tend à conclure sans délai un traité de paix avec l'Allemagne, personne ne peut garantir que les événements ne franchiront pas le seuil fatal.

S'il en était ainsi, les réalisations de l'esprit et du travail humains, que le monde entier admire aujourd'hui, seraient utilisées contre l'humanité, pour la destruction des valeurs accumulées par tant de générations, pour l'extermination de centaines de millions d'êtres humains.

38. Disons-le franchement, l'Organisation des Nations Unies s'est trop souvent contentée jusqu'ici de son rôle d'observateur; elle a préféré demeurer à l'écart, alors que les gouvernements des puissances occidentales menaient un jeu dangereux en politique internationale. A l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU figurent toujours des questions de la solution desquelles dépendent la détente et, en fin de compte, l'avenir de l'humanité. Beaucoup de bons discours ont été prononcés du haut de cette tribune, mais les questions les plus importantes et les plus graves que posent les relations internationales contemporaines — le désarmement général et complet, la liquidation totale du système colonial, le règlement final de la seconde guerre mondiale — attendent toujours d'être résolues. Quel soupir de soulagement pousseraient les peuples, si, à sa présente session, l'Assemblée générale pouvait obtenir une percée sur ce front!

39. L'Assemblée générale, à sa seizième session, doit étudier nombre de problèmes internationaux dont nous mesurons toute l'importance. Mais il est un problème qui, qu'il soit inscrit à notre ordre du jour ou non, dépasse en importance toutes les autres questions. C'est celui du traité de paix avec l'Allemagne. C'est cette question qui soulève des passions dangereuses, c'est à cause d'elle que le long de l'Elbe et à la Porte de Brandebourg passent les lignes de démarcation les plus chargées de tension internationale, lignes où, à tout moment, un orage peut éclater entre les deux groupements militaires de puissances.

40. Cette menace à la paix ne date ni d'aujourd'hui ni d'hier, elle a grandi d'année en année à mesure qu'on ajournait la signature du traité de paix avec l'Allemagne. La situation incertaine dans cette partie de l'Europe centrale, où sur les ruines du Reich hitlérien sont apparus deux Etats allemands, a déterminé un des plus dangereux nœuds de contradictions entre Etats. Le temps n'a fait que resserrer ce nœud et les contradictions sont devenues de plus en plus aiguës.

41. Les deux Etats allemands — la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne — ne se ressemblent peut-être que par les couleurs noir, rouge et or de leur drapeau national, hérité du régime de Weimar. Ils sont séparés non seulement par des bornes frontières, mais encore et surtout par de très profondes divergences sociales et politiques. On ne peut bien comprendre la situation nouvelle qui s'est créée en Allemagne et en Europe sans tenir compte de ce fait. Ce n'est pas parce que certains dirigeants ferment les yeux devant cette situation nouvelle qu'elle cesse d'exister.

42. La République démocratique allemande a rompu à tout jamais avec le honteux passé de l'Allemagne nazie, elle a opéré des transformations radicales dans l'ordre économique et social, en privant du pouvoir politique et de la puissance économique les tenants du militarisme allemand. Elle a volontairement limité les effectifs de son armée, elle a renoncé au service militaire obligatoire et elle s'est déclarée prête à ne pas doter ses forces armées d'armes nucléaires. La République démocratique allemande n'a aucune visée sur le territoire de ses voisins. Durant ses 12 années d'existence, toute l'histoire de cet Etat a été une lutte pour l'instauration, sur le sol allemand, des idées d'amitié et de coopération entre Etats, quel que soit leur régime social.

43. Quant à l'autre Etat allemand, que représente-t-il? Derrière une façade de parlementarisme, on voit opérer dans la République fédérale d'Allemagne ceux-là mêmes qui ont naguère cultivé le fascisme et qui sont responsables au premier chef du déclenchement de la seconde guerre mondiale. S'étant emparés des postes de commande dans la vie politique et économique du pays, les héritiers politiques, voire les hommes de main de Hitler mobilisent des forces et attendent leur heure pour prendre leur revanche de la guerre qu'ils ont perdue. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne réclame ouvertement la revision des frontières établies à la suite de la seconde guerre mondiale. La presse, la radio, la télévision, le cinéma, tous les moyens modernes de propagande sont mis en œuvre pour inculquer des idées de revanche. Les bacilles de la revanche et du militarisme sont inoculés aux jeunes Allemands dès l'école.

44. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne essaie de farder sa politique et, à cet effet, il ajoute l'épithète de "pacifique" à sa demande de revision des frontières européennes. Qui se laissera prendre à de telles déclarations? Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne comprend parfaitement, comme nous tous, que les Etats sur le territoire desquels il a des visées ne consentiront jamais à modifier leurs frontières au profit des revanchards allemands et qu'ils ne se laisseront pas entraîner dans un marchandage à ce sujet.

45. D'une manière générale, la plupart des guerres ont justement été provoquées par des tentatives destinées à modifier les frontières existantes par des acquisitions territoriales; ceci est vrai pour les deux guerres mondiales déclenchées par l'Allemagne. On aura beau ajouter le mot "pacifique" à la demande de revision des frontières existantes, on n'arrivera pas à masquer le caractère agressif de la politique que poursuit le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne dans cette question.

46. Mais le principal danger vient de ce que les plans d'aventures militaires des revanchards de l'Allemagne occidentale reposent sur une base militaire et matérielle assez solide.

47. Sur les instances du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, on élimine l'une après l'autre les limitations déjà minimes et purement formelles qu'avaient imposées à la production de guerre de l'Allemagne occidentale les accords de Paris de 1954[1]. Ces limitations ont déjà fait l'objet de trois revisions, mais c'est encore trop peu pour les militaristes allemands. Ils cherchent obstinément à entrer en possession d'armes nucléaires. Sous les prétextes les plus divers — le manque d'espace pour l'installation des services logistiques, pour les manœuvres militaires, pour les terrains d'exercice —, la République fédérale d'Allemagne étend sans cesse le réseau de ses points d'appui militaires et de ses bases sur le territoire des pays de l'Europe occidentale.

[1] Signes le 23 octobre 1954.

48. Dès à présent, l'Allemagne occidentale dispose de forces armées importantes, commandées par d'anciens généraux hitlériens qui ont commis des crimes monstrueux envers les peuples de l'Union soviétique, de la France, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Grèce et de bien d'autres pays. Au commandement suprême de la Bundeswehr, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a nommé un criminel de guerre, Foertsch. Dans les organes de l'OTAN on trouve des généraux hitlériens, Heusinger, Speidel et d'autres. Que peuvent donc enseigner aux soldats de la Bundeswehr de tels chefs? Quels idéaux et quelle morale peuvent-ils inculquer à leurs subalternes? Depuis sa naissance, la Bundeswehr est formée et instruite pour constituer une force d'agression.

49. Les traits caractéristiques de la politique allemande à la veille de la seconde guerre mondiale apparaissent de plus en plus nettement dans la politique de la République fédérale d'Allemagne. Beaucoup d'entre nous se souviennent, bien sûr, que les dirigeants de l'Allemagne hitlérienne réclamaient également "le droit à l'égalité des armements"; ils brandissaient, eux aussi, la "menace communiste", de même qu'ils corrompaient l'âme des Allemands avec les idées de revanche qui inspirent aujourd'hui toute la politique étrangère de l'Allemagne occidentale. Si Ribbentrop n'avait pas été pendu, on lui aurait sans doute trouvé un fauteuil confortable au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne occidentale.

50. Voyons un peu quels ont été les mots d'ordre de la campagne électorale qui vient de se dérouler en Allemagne occidentale. Y était-il question de consolider la paix, de débarrasser les relations internationales des bombes laissées sur le sol allemand par la seconde guerre mondiale, de rétablir des rapports normaux entre pays voisins, de favoriser la compréhension mutuelle entre les deux Etats allemands? Non! Ce sont d'autres appels qui ont retenti sur les rives du Rhin. Ce sont des slogans tout bouillants de chauvinisme qui paraissaient sortir tout droit des journaux fascistes pour figurer sur les affiches électorales des partis politiques de l'Allemagne de l'Ouest.

51. Bien souvent, les hommes d'Etats occidentaux, dont le chancelier Adenauer, pour s'opposer à la conclusion d'un traité de paix allemand, invoquent l'"autodétermination" des Allemands. Ils entendent par là ni plus ni moins que l'absorption de la République démocratique allemande par l'Allemagne occidentale, alors que chacun devrait voir les dangers que ferait courir une telle politique.

52. Notre réponse est toute simple: il y a longtemps que les Allemands ont disposé d'eux-mêmes. Ils l'ont fait dès l'automne de 1949, lorsqu'ils ont créé deux Etats indépendants, élu deux parlements et formé deux gouvernements. D'année en année, ces deux Etats se sont éloignés davantage, en se développant dans des directions opposées. L'un — la République démocratique allemande — a pris le chemin de la paix en construisant le socialisme; l'autre — la République fédérale d'Allemagne — s'est engagé dans la voie du militarisme, sous le régime capitaliste. On voit bien que le critère qui a servi à délimiter les deux Etats allemands n'est pas national, mais social.

53. L'"autodétermination" des Allemands dont parlent dans certaines capitales occidentales les adversaires du traité de paix allemand ne sert qu'à tromper les peuples; c'est un plat impérialiste qui n'est du goût que de ceux qui dirigent les destinées de l'Allemagne occidentale. Les spéculations fondées sur ce mot d'ordre de l'"autodétermination" n'ont rien de commun avec les véritables intérêts nationaux du peuple allemand. Qu'importe si le régime social de la République démocratique allemande, si son gouvernement et ses dirigeants déplaisent à certains milieux de Bonn ou de Washington! La RDA ne cesse pas pour autant d'exister, de même que l'autre Etat allemand, la République fédérale d'Allemagne, ne cesse pas non plus d'exister parce que son régime social, son gouvernement ou ses dirigeants déplaisent à beaucoup de gens d'autres pays.

54. Plus s'élargira le cercle des pays qui reconnaissent les deux Etats allemands, plus vite ils seront admis à l'Organisation des Nations Unies, et plus solides seront les assises de la paix dans l'Europe d'après guerre, et moins on laissera de champ libre aux militaristes et aux revanchards de l'Allemagne occidentale.

55. Bien des participants de la Conférence des pays non alignés qui vient de se terminer à Belgrade[2] ont reconnu, à juste titre, que la nécessité d'une telle mesure s'impose depuis longtemps. L'Assemblée générale peut-elle continuer de rester indifférente devant une question si importante pour les destinées du monde? L'Organisation des Nations Unies ferait preuve de courage et de prévoyance si elle décidait d'admettre les deux Etats allemands. Nous voudrions dire nettement que c'est la vie elle-même qui impose avec toujours plus d'insistance l'inscription à notre ordre du jour de la question de l'admission des deux Etats allemands à l'Organisation des Nations Unies.

56. Si le Gouvernement soviétique dénonce avec vigueur la menace à la paix que constitue le militarisme de l'Allemagne occidentale, ce n'est pas, il va sans dire, qu'il craigne ses préparatifs militaires. Mais le fait est que, tout comme il ne faut pas beaucoup de force pour presser la détente, il n'est nullement indispensable d'être le plus fort pour déclencher une guerre.

57. Comment sortir de cette impasse? Comment éviter qu'une guerre n'éclate du fait de la situation actuelle en Allemagne et à Berlin-Ouest, où subsiste toujours un régime d'occupation qui a depuis longtemps perdu sa raison d'être? Il existe une solution. Elle consiste à signer, avant la fin de l'année 1961, un traité de paix allemand, à normaliser sur cette base la situation de Berlin-Ouest en en faisant une ville libre démilitarisée, et à convoquer sans tarder une conférence de paix à cet effet. Telles sont les propositions bien connues du Gouvernement de l'Union soviétique.

58. L'Union soviétique ne sollicite pas un traité de paix. Elle a conquis, au prix d'énormes sacrifices, le droit de signer un tel traité.

59. Qu'un traité de paix vienne consacrer juridiquement l'intangibilité des frontières allemandes actuelles, qui donc en souffrirait? Personne. Quels intérêts seraient lésés si la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande s'engageaient à ne pas fabriquer d'engins nucléaires et à ne pas en doter leurs forces armées? Ceux de personne. Si les deux Etats allemands s'engageaient à régler tous leurs différends par la seule voie des négociations, à qui feraient-ils tort? A personne. Nos

2/ La conférence a siégé du 1er au 6 septembre 1961.

propositions ne peuvent mettre en fureur que les ennemis de la paix.

60. On entend dire parfois qu'un traité de paix ferait obstacle à l'unification de l'Allemagne. Etrange logique! Quand, par suite de l'absence d'un traité de paix, la situation en Allemagne et autour de Berlin-Ouest ne cesse de s'aggraver, quand les relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne se tendent de plus en plus, il n'y aurait aucun obstacle à l'unification de l'Allemagne. Mais la conclusion d'un traité de paix qui amènerait une détente en donnant aux deux Etats allemands une plate-forme commune, ne serait-ce que pour la conduite de leurs affaires extérieures, voilà, nous dit-on, qui ferait obstacle à leur rapprochement. Plutôt que d'ajouter foi à de tels arguments, n'est-il pas plus rationnel de considérer qu'ils sont avancés dans le seul but de rendre plus difficile la conclusion du traité de paix allemand, et que leurs auteurs ne tiennent pas du tout au rétablissement de l'unité nationale de l'Allemagne?

61. Quiconque aura étudié de près les propositions soviétiques ne manquera pas d'observer qu'elles tiennent compte de la situation réelle qui s'est établie à la suite de la défaite de l'Allemagne hitlérienne. La conclusion d'un traité de paix ne bouleverserait le régime de vie ni dans l'un ni dans l'autre des deux Etats allemands, pas plus qu'à Berlin-Ouest. Comme la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne font partie de deux groupes différents de puissances, le projet soviétique de traité de paix n'a garde de tenir compte de ce fait: il ne demande pas la rupture immédiate des liens militaires et politiques qui unissent les deux Etats allemands à leurs alliés.

62. Nous sommes prêts à signer, soit un traité unique avec les deux Etats allemands, soit des traités séparés avec la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Pour nous, pour l'Union soviétique, l'essentiel est de tirer le trait final sous la seconde guerre mondiale et de conclure à cet effet un traité de paix allemand qui renforcerait la paix dans le monde et qui servirait les intérêts des peuples de l'Europe, y compris le peuple allemand.

63. La conclusion d'un traité de paix permettrait aussi de normaliser la situation à Berlin-Ouest.

64. Berlin-Ouest est devenu aujourd'hui le foyer d'un terrible danger de guerre qui, tel le cratère d'un volcan en activité, risque d'exploser. Il se peut que des Etats qui sont géographiquement éloignés de Berlin-Ouest ne se rendent pas bien compte de ce qui se passe là-bas. C'est pourquoi l'Union soviétique estime de son devoir, une fois de plus, de mettre en garde les peuples contre la situation qui découle de l'absence d'un traité de paix allemand. Le Gouvernement soviétique a bien souvent signalé aux gouvernements des puissances occidentales la gravité du danger qui menace. M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'URSS, en a encore parlé au cours de sa récente rencontre à Vienne avec M. Kennedy, président des Etats-Unis d'Amérique.

65. On ne saurait trouver aujourd'hui dans le monde d'autre endroit où il y ait autant de centres d'espionnage, de diversion et de subversion qu'à Berlin-Ouest. La propagande occidentale a tout un choix d'appellations pour Berlin-Ouest: "une flèche dans le corps de la République démocratique allemande", "une base de départ pour la marche vers l'Est", ou enfin "une ville frontière"! Il serait plus exact de dire que Berlin-Ouest est un cloaque où se mêlent un régime d'occupation pourri jusqu'à la moelle, des foyers criminels de subversion de la République fédérale d'Allemagne et des puissances de l'OTAN, et des rassemblements de militaristes et de revanchards de l'Allemagne de l'Ouest.

66. Les représentants des puissances qui sont responsables de l'absence d'un traité de paix et de la situation anormale qui règne à Berlin-Ouest invoquent constamment les principes de la Charte des Nations Unies. Mais qu'y a-t-il de commun entre les principes de la Charte et la politique que suivent ces puissances en s'opposant à la conclusion d'un traité de paix allemand? Rien assurément.

67. Nous proposons de normaliser la situation de Berlin-Ouest sur la base d'un traité de paix dont les clauses ne porteraient atteinte ni au prestige de l'URSS ni à celui des puissances occidentales.

68. Les puissances occidentales veulent que la liberté et le bien-être de la population de Berlin-Ouest soient garantis. Tel est aussi notre vœu. Nous le répétons pour la n-ième fois: nous le voulons également.

69. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France veulent que le mode de vie, ou, comme ils l'appellent, le système social actuel de Berlin-Ouest soit maintenu intact. Leur position coïncide avec la nôtre. Personne ne veut porter atteinte à l'ordre social qui existe à Berlin-Ouest. Nous avons déclaré des dizaines de fois de la manière la plus solennelle, et nous le confirmons à nouveau, que nous tenons essentiellement à ce que la population de Berlin-Ouest se voie garantir — je répète: se voie garantir — le droit de vivre et de travailler sous le système social qui fait son affaire. Nous proposons que ce droit des habitants de Berlin-Ouest soit protégé efficacement contre les atteintes de qui que ce soit. Combien de fois faudra-t-il le répéter pour que cessent enfin toutes ces tentatives qui visent à déformer la position claire et nette de l'Union soviétique?

70. La liberté des liaisons et des communications entre Berlin-Ouest et le monde extérieur? Nous voulons que ces liaisons soient assurées.

71. Pourquoi répéter sur tous les tons que le libre accès à Berlin-Ouest serait menacé? C'est encore là une altération grossière de la position de l'Union soviétique.

72. La mise en œuvre de notre proposition de traité de paix ne vise ni à interdire l'accès de Berlin-Ouest ni à bloquer la ville, comme on voudrait le faire croire. Tout au contraire, la ville libre de Berlin-Ouest aurait le droit d'établir des relations avec tous les pays de tous les continents. Nous ne demandons qu'une chose: que l'on respecte strictement la souveraineté de l'Etat dont les communications terrestres, aériennes et fluviales entre Berlin-Ouest et le reste du monde empruntent le territoire, la souveraineté de la République démocratique allemande avec laquelle il faudra donc conclure des accords relatifs à l'emploi de ces communications.

73. Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France ignorent-ils que le Gouvernement soviétique est prêt à assumer avec eux l'obligation solennelle de protéger et de respecter la liberté, l'indépendance et les droits de la ville libre de Berlin-Ouest, y compris la liberté de ses liaisons avec le dehors? Et si les quatre puissances se mettent

d'accord pour garder chacune un détachement symbolique à Berlin-Ouest comme garant de son statut de ville libre, seuls les sceptiques incurables et ceux qui ont perdu tout sens commun pourront douter de la solidité de cette garantie. La collaboration des quatre puissances a pu faire plier les genoux à l'Allemagne hitlérienne; il devrait lui être plus facile de donner des garanties effectives à la ville libre de Berlin-Ouest.

74. Comme le Gouvernement soviétique et son chef, Nikita Serguéevitch Khrouchtchev, l'ont déclaré à maintes reprises, l'Organisation des Nations Unies pourrait également se porter garante du statut de la ville libre. A cet effet, on pourrait enregistrer officiellement ce statut auprès de l'ONU et prévoir aussi d'autres formes de la participation de l'Organisation à la garantie de la liberté et de l'indépendance de la ville libre. Le Gouvernement soviétique est tout prêt à accepter que des contingents militaires d'Etats neutres ou des forces de l'ONU soient utilisés comme garants du statut de la ville libre.

75. En un mot, nous disons: Acceptez notre proposition de conclure un traité de paix qui ferait de Berlin-Ouest une ville libre, et nous accepterons que cette ville jouisse des garanties les plus efficaces que connaisse actuellement la pratique internationale. Toutes nos propositions n'assurent-elles pas le respect des intérêts légitimes des puissances occidentales? N'apportent-elles pas une solution à ceux qui la recherchent, à ceux qui désirent vraiment régler la question du traité de paix par voie de négociations, comme le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Kennedy, s'est déclaré hier disposé à le faire?

76. La solution que nous proposons ne peut rebuter que ceux qu'aveugle la haine de la paix et du socialisme, ceux qui ne voient pas où mène la politique qui tend à maintenir en Allemagne les séquelles de la dernière guerre. Les propositions soviétiques ne peuvent déplaire qu'aux stratèges bornés des états-majors de l'OTAN ou aux dirigeants qui estiment que Berlin-Ouest doit servir de tremplin à ce bloc militaire pour une campagne contre l'Est. Ceux-là désirent plus que tout le maintien de la situation actuelle qui devient chaque jour plus explosive en raison de l'absence d'un traité de paix allemand. Témoin la provocation très dangereuse à laquelle se sont livrés dernièrement, à l'égard de la République démocratique allemande, deux avions militaires à réaction, équipés pour le transport des bombes nucléaires, qui ont violé l'espace aérien de ce pays. A qui appartenaient ces avions intrus qui ont emprunté, pour pénétrer au cœur du territoire de la République démocratique allemande, les couloirs aériens affectés temporairement au passage des avions de transport non armés des trois puissances occupantes d'Occident? Ces avions étaient des chasseurs-bombardiers de la Bundeswehr de l'Ouest.

77. Le Gouvernement soviétique a averti le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de même que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France, qu'en pareil cas, à l'avenir, les avions militaires de combat qui violeraient l'espace aérien seraient abattus par tous les moyens, y compris les fusées.

78. Quelle est la réponse des Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France à la proposition de l'Union soviétique tendant à élaborer un traité de paix allemand? Au lieu de venir à une conférence de la paix, au lieu d'examiner sobrement les propositions soviétiques ou d'en présenter d'autres, elles-mêmes, les puissances occidentales ont commencé à renforcer leurs préparatifs militaires et elles ont été jusqu'à menacer de recourir à la force pour répondre à la conclusion d'un traité de paix. Je n'énumérerai pas ici toutes les mesures militaires que les puissances de l'OTAN ont prises ces derniers mois, et qui ont chauffé à blanc, comme on dit, la situation internationale.

79. Les dirigeants de certaines puissances occidentales déclarent souvent que ces puissances ne reculeront pas devant une épreuve de force, pour répondre à la conclusion d'un traité de paix allemand — autrement dit, pour répondre par la guerre à la paix que propose le Gouvernement soviétique. On peut se demander s'ils mesurent toute la gravité de ces propos; ont-ils mûrement réfléchi que c'est une chose de dire que l'on est prêt à recourir à la force, et une autre de le faire, étant donné, surtout, ce que signifierait un tel recours à la force, et les conséquences qu'il aurait pour l'Europe, pour le monde et plus directement pour les Etats mêmes d'où, on ne sait trop pourquoi, nous viennent si souvent ces fortes paroles quant à l'intention de recourir à la force pour répondre à la conclusion d'un traité de paix allemand.

80. Quelle autre réplique peut-on donner à de telles déclarations? On peut rappeler les paroles du chef du Gouvernement soviétique qui a souligné que si on répondait à la paix, à un traité de paix, par le recours à la force, c'est-à-dire en commettant une agression, l'Union soviétique se verrait contrainte de défendre sa juste cause, sa sécurité et celle de ses alliés, avec lesquels elle aspire à liquider les séquelles de la seconde guerre mondiale en concluant un traité de paix allemand.

81. La délégation soviétique tient également à souligner avec force un autre point important, à savoir que son gouvernement, comme il l'a déclaré à maintes reprises, ne conclura de traité de paix avec la République démocratique allemande que si, malgré tous ses efforts, aucun accord n'est réalisé avec les puissances occidentales.

82. Si les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France n'acceptent pas de conclure avec lui le traité de paix allemand, ce à quoi le Gouvernement soviétique les convie instamment, il ne restera à l'Union soviétique et aux autres Etats intéressés d'autre issue que de conclure un traité de paix avec la République démocratique allemande et de régler sur cette base la question de Berlin-Ouest. Personne ne pourra alors nous reprocher de n'avoir pas essayé de convaincre nos anciens alliés de la guerre contre l'Allemagne hitlérienne qu'ils devaient rester nos alliés en vue du règlement pacifique de la question allemande.

83. Nous ne voudrions pas agir avec eux comme ils l'ont fait à l'égard de l'Union soviétique quand ils ont conclu sans sa participation le traité de paix avec le Japon. Mais nous sommes en droit de tirer de ce fait les conclusions appropriées. Quand les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France concluent sans nous un traité de paix avec le Japon, on trouve cela normal et légitime; mais quand l'URSS, après des appels réitérés aux gouvernements de ces trois puissances occidentales, se trouve dans l'obligation, parce qu'ils ne veulent pas étudier cette question avec elle, de conclure un traité de paix sans eux, on déclare cela incorrect et injuste. On ne peut avoir une conception aussi singulière de ce qui est légal et de

ce qui ne l'est pas que si on pèse les faits sur une balance impérialiste. Mais à notre époque, de telles balances ne conviennent plus dans les affaires internationales.

84. On a parlé ici de la possibilité d'une solution pacifique qui tiendrait compte des intérêts légitimes des peuples tout en assurant la sécurité européenne. Certes, nous sommes partisans d'une telle solution, mais que signifie, dans les conditions actuelles, garantir la sécurité européenne? Cela signifie avant tout conclure un traité de paix allemand qui fixerait la situation qui résulte, en Europe et en Allemagne, de la deuxième guerre mondiale et, à cet effet, convoquer au plus tôt une conférence de la paix.

85. Notre projet de traité de paix allemand a été communiqué aux gouvernements intéressés et publié il y a deux ans. On a eu tout le temps d'étudier les propositions soviétiques et de convoquer une conférence de la paix. Partisans de la conclusion rapide d'un traité de paix, nous demandons la convocation immédiate d'une conférence de la paix à laquelle pourraient siéger tous les Etats dont les forces armées ont pris une part active à la guerre contre l'Allemagne hitlérienne.

86. La conclusion d'un traité de paix allemand ne vise pas seulement à liquider les séquelles de la dernière guerre, mais aussi à déterminer si le sort du monde sera la paix ou la guerre. Aucun Etat, aucun gouvernement responsable, aucun homme d'Etat conscient de ses responsabilités ne peut rester indifférent à cette question. Sur ce point, il ne peut pas y avoir d'Etat neutre. L'ONU, en tant que telle, ne peut ni ne doit rester une observatrice neutre et indifférente.

87. Telle est la position du Gouvernement soviétique, telle est aussi, nous sommes heureux de le proclamer du haut de cette tribune, la position de nos alliés dans cette question du traité de paix allemand.

88. De l'avis du Gouvernement soviétique, l'un des problèmes centraux qui doivent être examinés à la présente session de l'Assemblée générale est le problème du désarmement.

89. Bien des années ont passé depuis le moment où, après la plus dévastatrice des guerres qui ont accablé l'humanité, les Etats ont entamé des négociations relatives au désarmement sous les auspices de l'ONU. Et pourtant, à ce jour, le problème est encore loin d'être résolu. On continue, à ce jour, de fabriquer des armes de plus en plus meurtrières et d'en combler les arsenaux.

90. Il y a deux ans, un événement est venu donner une impulsion nouvelle aux efforts destinés à arrêter la course aux armements. Beaucoup d'entre les représentants réunis aujourd'hui à la séance de l'Assemblée générale se rappellent sans doute le jour où, du haut de cette tribune, le chef du Gouvernement soviétique, N. S. Khrouchtchev, a saisi l'Organisation des Nations Unies d'un programme de désarmement général et complet. Ce programme a ranimé l'espoir de tous les partisans sincères du désarmement. Nous sommes en droit de dire que, à sa quatorzième session, l'Assemblée générale s'est acquittée de son devoir envers les peuples en adoptant à l'unanimité une résolution qui proclamait que le désarmement général et complet était la question la plus importante de l'époque et qui invitait tous les pays à redoubler d'efforts pour la résoudre au plus tôt.

91. On sait très bien pourquoi les efforts de mise en œuvre de cette résolution n'ont donné aucun résultat, pourquoi les travaux du Comité des Dix, chargé par l'Assemblée générale d'examiner le programme de désarmement général et complet, se sont révélés inutiles. C'est surtout parce que les adversaires du désarmement n'ont pas voulu céder. Ils ont tout fait pour empêcher un accord sur le désarmement général et complet et pour laisser cette fois encore les pourparlers s'enliser dans l'ornière des parlotes.

92. Que restait-il à faire aux partisans du désarmement? Une seule chose: soumettre de nouveau toute la question à l'examen de l'Assemblée générale. C'est ce qu'a fait le Gouvernement soviétique. Mais l'Assemblée générale, à sa quinzième session, n'a pas pu faire avancer le problème du désarmement ni, en particulier, adopter des directives précises et nettes touchant l'élaboration d'un traité relatif au désarmement général et complet. Il a fallu différer l'examen des questions du désarmement parce que le nouveau Gouvernement des Etats-Unis souhaitait avoir le temps de les étudier. En même temps, il a été convenu que l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique entameraient des négociations bilatérales sur le désarmement, idée qui avait été approuvée par l'Assemblée générale.

93. Cet échange de vues bilatéral a donné des résultats positifs. Malgré de grandes difficultés, malgré des divergences sur de nombreux aspects importants du problème, on est parvenu à mettre au point une déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement [A/4879]. Les résultats des négociations soviéto-américaines concernant le désarmement ont été accueillis avec une grande satisfaction dans l'Union soviétique. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient accueillis avec satisfaction dans d'autres pays aussi.

94. Le texte de la déclaration commune sur les principes et le communiqué du Gouvernement soviétique sur le déroulement des pourparlers soviéto-américains ont été transmis à tous les Etats Membres de l'ONU. Il suffit de parcourir le texte de la déclaration soviéto-américaine pour constater qu'on y reconnaît avant tout la nécessité de conclure un accord sur un programme de désarmement général et complet. Ceci prouve une fois de plus que l'idée du désarmement général et complet fait son chemin, qu'elle s'affirme de plus en plus dans les relations internationales actuelles et que les forces qui lient leur politique à la course aux armements auront du mal à maintenir leur position.

95. A comparer la déclaration commune sur les principes avec le plan soviétique de désarmement, on voit aisément que cette déclaration contient une série de propositions que le Gouvernement soviétique a défendues depuis le jour où il a présenté son programme de désarmement général et complet. Nous voulons parler des points de la déclaration commune qui concernent le licenciement des forces armées des Etats; la liquidation des bases militaires et de tous les stocks d'armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et autres armes de destruction massive; la cessation de la production de ces armes et l'élimination de tous leurs vecteurs, ainsi que la liquidation et l'arrêt de la fabrication des autres types d'armes; la fermeture de toutes les écoles militaires et l'abolition des institutions visant à organiser l'effort militaire des Etats, ainsi que la cessation des dépenses militaires. Le Gouvernement soviétique a toujours estimé que l'ensemble de ces mesures devait constituer le désarmement général et complet.

La déclaration commune sur les principes contient encore d'autres propositions utiles.

96. Ainsi, à la suite d'un échange de vues bilatéral, l'Assemblée générale est saisie d'un document qui peut servir de directive pour les négociations destinées à préparer un accord sur le désarmement général et complet.

97. Mais peut-on parler d'un "feu vert" qui ouvrirait aux négociations sur le désarmement une route dégagée d'obstacles? Non, ce serait faire preuve d'un optimisme excessif pour l'instant. Certes, il est bon que les deux puissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui supportent la majeure partie du fardeau des armements dans le monde actuel, aient pu s'entendre sur une base commune pour la reprise des négociations sur le désarmement. Mais il subsiste un danger réel, c'est que l'on tente d'interpréter ces formules de manière à leur donner un contenu étranger au désarmement véritable.

98. Le Gouvernement soviétique ne croit pas pouvoir passer sous silence le fait qu'au cours des entretiens on n'a pu résoudre une divergence de vues fondamentale: s'agit-il de désarmer et de contrôler le désarmement — je répète, de contrôler le désarmement général et complet — ou bien s'agit-il de contrôler les armements? Il y a là une question qu'il faut trancher et qu'on ne peut éluder.

99. Au cours des négociations bilatérales, les Etats-Unis d'Amérique ou, plus exactement, leurs représentants, ont déclaré — ce qui est d'ailleurs naturel et juste — qu'il faudrait soumettre à un contrôle rigoureux les forces armées et les armements des Etats qui, en vertu du traité, devraient être réduits ou liquidés à chacune des étapes du désarmement général et complet. Mais les représentants des Etats-Unis d'Amérique ont ajouté aussitôt qu'il faudrait instituer également un contrôle sur la partie des forces armées et des armements des Etats — et cela tout de suite, dès la première étape — qui, en vertu du traité, devraient rester à la disposition des Etats. Cette position des Etats-Unis d'Amérique se trouve également confirmée dans la lettre que nous avons reçue de la partie américaine alors que l'entente était déjà réalisée sur les principes de base.

100. Comment interpréter tout cela? Si l'on traduit cette exigence en langage simple et clair l'affaire se présente ainsi: les Etats pourraient réduire leurs forces armées et leurs armements dans une proportion minime, disons de 5 p. 100, mais en même temps ils seraient tenus d'ouvrir toutes leurs portes au contrôle international, en d'autres termes, aux services de renseignements étrangers. A quoi aboutirait l'acceptation de cette exigence qui n'est dictée en aucune manière par les intérêts du désarmement? A ce seul résultat: l'agresseur en puissance obtiendrait des renseignements sur les forces armées et les armements des Etats, et c'est précisément ce qui l'intéresse. Ainsi, on servirait justement les fins de l'agression qui sont diamétralement opposées à celles du désarmement. Cela ferait certes le jeu de certains milieux occidentaux et celui des états-majors du bloc militaire de l'OTAN. Mais aucun Etat pacifique, soucieux des intérêts de la sécurité des peuples, des intérêts du maintien de la paix et de ses propres intérêts ne saurait accepter l'établissement d'un contrôle des armements.

101. De telles conclusions se trouvent renforcées du fait que nos partenaires aux pourparlers ne fixent aucun délai pour l'exécution de l'accord sur le désarmement général et complet; dès lors les adversaires du désarmement peuvent, à tout moment, avancer quelque prétexte inventé de toutes pièces pour faire échec au désarmement, une fois qu'ils auront reçu les renseignements voulus sur les forces armées des Etats.

102. Pour étayer leurs propositions concernant ce point, les représentants des Etats-Unis soutiennent l'argument suivant: si l'on n'institue pas un contrôle sur tous les armements que possèdent les Etats, on ignorera ce qui leur restera après la réduction dont les armements et les forces armées auront fait l'objet à telle ou telle étape. Cet argument n'est absolument pas fondé. En effet, à l'heure actuelle, personne ne sait non plus de quels armements et de quelles forces armées disposent les Etats — tout simplement parce que ceux-ci ne divulguent pas ces renseignements pour des raisons évidentes. Et c'est tout à fait normal. Il en sera de même après l'exécution des mesures de désarmement prévues pour telle ou telle étape, jusqu'à la réalisation du désarmement général et complet. Par conséquent, on restera dans l'incertitude quant aux armements des Etats, avec, toutefois, cette différence essentielle qu'une partie considérable des armements aura été liquidée et qu'un contrôle efficace aura été établi à cet égard. Lors de la réalisation du désarmement général et complet, un contrôle permanent et universel sera instauré. Je souligne: un contrôle permanent et universel.

103. Si les partisans du contrôle des armements ne renoncent pas à leur position, s'ils n'abandonnent pas la position que M. Eisenhower, l'ancien président des Etats-Unis, exposait déjà à cette tribune, cela voudra dire qu'à l'avenir aussi les négociations sur le désarmement seront vouées à l'échec.

104. Il y a un an, le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, a déclaré, ici même, que l'Union soviétique était prête à accepter toute proposition des puissances occidentales concernant le contrôle du désarmement, si ces puissances acceptaient les propositions de l'Union soviétique sur le désarmement général et complet. Jusqu'ici nous n'avons reçu, des puissances occidentales, aucune réponse à cette déclaration. J'attire là-dessus l'attention de toutes les personnes présentes: à l'heure actuelle nous n'avons toujours pas reçu de réponse à cette déclaration du chef du Gouvernement soviétique. Cette réponse, nous ne l'avons pas obtenue hier, lorsqu'a été définie la position du Gouvernement des Etats-Unis dans la question du désarmement.

105. Qu'en est-il donc? Les puissances occidentales sont-elles prêtes à accepter nos propositions sur le désarmement général et complet si nous acceptons leurs propositions sur le contrôle du désarmement? Il est indispensable d'avoir une réponse à cette question. Nous déclarons à nouveau et très fermement que l'Union soviétique n'acceptera jamais l'établissement d'un contrôle des armements.

106. Prenons maintenant le problème des forces armées internationales dans le cas du désarmement général et complet. Le Gouvernement soviétique accepte que de telles forces soient créées, conformément à la Charte des Nations Unies. Leur commandement — et cela a été dit maintes fois par M. N. S. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique — devra être véritablement international; en d'autres termes, il devra être exercé par des représentants égaux en droits des trois principaux groupes d'Etats,

et non par quelque serviteur du bloc militaire de l'OTAN. Nous regrettons, là encore, que nos partenaires s'en tiennent à une autre position. Cela ne peut que rendre plus difficile l'examen de la question du désarmement.

107. Le Gouvernement soviétique, qui a lancé l'idée du désarmement général et complet, fera tout ce qui dépend de lui pour la mettre en œuvre.

108. Le Gouvernement soviétique voudrait signaler à l'attention de l'Assemblée générale une question qui concerne l'organisation des travaux, mais qui est importante et qui n'a pas encore été tranchée: il s'agit de la composition de l'organe qui sera chargé d'élaborer le traité de désarmement général et complet.

109. On sait fort bien que la composition du Comité des dix puissances, où siégeaient les représentants de cinq pays socialistes et ceux de cinq puissances occidentales, ne répondaient pas aux exigences de la réalité, ni au rapport véritable des forces dans le monde et à l'Organisation des Nations Unies. Les pays neutralistes, c'est-à-dire le troisième grand groupe d'Etats qui existe dans le monde, n'étaient pas représentés au Comité des Dix. Or, il est impossible de résoudre les problèmes du désarmement sans les Etats neutralistes, dont la population constitue le tiers de l'humanité et dont l'apport à la cause du renforcement de la paix est loin d'être négligeable. Telle est la conviction du Gouvernement soviétique.

110. On peut, bien entendu, nous rétorquer que les Etats neutralistes ne disposent pas de forces armées puissantes. C'est exact. Mais on ne saurait en déduire que les questions de désarmement ne les concernent pas. Non, les questions de désarmement, du règlement desquelles dépend le maintien de la paix universelle, touchent aux intérêts vitaux de tous les Etats.

111. Et, puisqu'il en est ainsi, des pays appartenant aux trois groupes doivent participer aux négociations sur le désarmement. Il va de soi que les pays neutralistes doivent avoir, au sein de l'organe chargé des négociations sur le désarmement, des droits égaux à ceux des autres membres; ils ne doivent pas assister aux réunions sans avoir voix au chapitre, à titre privé, comme l'envisagent les puissances occidentales.

112. Le Gouvernement soviétique appuie pleinement la demande émanant de la Conférence de Belgrade, qui tend à ce que les pays non alignés soient représentés à toutes les négociations futures touchant le désarmement. Le Gouvernement soviétique insiste pour que des représentants des trois principaux groupes d'Etats, sans la participation desquels il ne peut y avoir de négociations fructueuses sur le désarmement, siègent avec les mêmes droits au comité chargé des négociations sur le désarmement.

113. La nécessité de réaliser, dans les plus brefs délais, un accord sur le désarmement, ne serait pas pleinement mise en évidence si l'on ne tenait pas compte également de la question de la cessation des essais d'engins nucléaires. La chose est d'autant plus nécessaire que, ces derniers temps, à la suite de la décision du Gouvernement soviétique d'effectuer en URSS des explosions nucléaires expérimentales, certains cherchent à présenter la situation sous un faux jour et à éviter les voies et moyens qui permettraient réellement de régler cette question.

114. Plusieurs des dirigeants occidentaux ont fait récemment des déclarations sur ce point. Mais leurs déclarations passent à côté du but visé, elles éludent la vraie question; la démagogie y abonde, mais elles ne donnent pas une appréciation exacte de la situation ni des raisons qui ont amené l'Union soviétique à prendre cette décision.

115. Le Gouvernement soviétique a déclaré nettement qu'il avait pris cette mesure à contrecœur. Il l'a fait parce qu'il s'est trouvé en présence de faits inéluctables, il l'a fait pour répondre aux Etats-Unis et à leurs alliés du bloc militaire de l'OTAN qui ont menacé tout net de recourir à la force si un traité de paix allemand était conclu. Devant les vastes préparatifs militaires des puissances occidentales dirigés contre notre pays et contre les autres pays socialistes, le Gouvernement de l'URSS n'avait d'autre issue que de prendre des dispositions pour renforcer le potentiel de défense de l'Union soviétique.

116. Vous savez également que le bloc militaire de l'OTAN, comme si de rien n'était, a effectué systématiquement — je le répète: systématiquement — des essais d'armes nucléaires pendant tout le temps où l'Union soviétique s'est abstenue de le faire, pendant toute la période que l'on appelle couramment celle du moratoire. Que ce soient les Français qui ont procédé à ces essais ne change rien à la situation. Peu importe à l'Union soviétique de savoir laquelle des puissances membres du bloc militaire de l'OTAN obtient de nouveaux renseignements grâce à des essais d'armes nucléaires. Les essais nucléaires exécutés par la France ont fait partie du programme commun destiné à renforcer le potentiel de guerre de l'OTAN. En conséquence, ce bloc et les Etats qui en font partie ont remporté des avantages militaires certains sur l'Union soviétique qui, depuis 1958, n'a effectué aucun essai d'engins nucléaires.

117. Que chacune des personnes présentes dans cette salle se mette en pensée à la place de l'Union soviétique et qu'elle se demande comment elle agirait si l'un des membres du bloc militaire de l'OTAN, passant outre systématiquement à l'obligation assumée par l'Union soviétique en ce qui concerne les essais, effectuait des essais de ces armes?

118. Nous avons averti les Américains, les Anglais, et, bien entendu, les Français, que, si la France poursuivait ses essais d'armes nucléaires, l'Union soviétique se verrait obligée de reprendre elle aussi les essais de ces armes. Quelle a été la réponse donnée à ces avertissements du Gouvernement soviétique? On nous a déclaré que les expériences se poursuivaient et qu'elles se poursuivraient. N'y aurait-il que cette seule raison — les essais nucléaires effectués par la France — que la reprise des essais d'armes nucléaires par l'Union soviétique serait déjà entièrement justifiée.

119. Il convient de souligner en outre que les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'ont jamais accepté la cessation intégrale de tous les essais d'armes nucléaires. Ils ont constamment cherché — et ils cherchent encore — à se ménager des échappatoires pour légaliser le perfectionnement des armes nucléaires. Tantôt ils proposaient — et ils le proposent à nouveau — d'exclure de l'accord les explosions expérimentales d'armes nucléaires faites sous terre, c'est-à-dire précisément celles que — comme les nouveaux essais souterrains des Américains le prouvent maintenant — ils préparaient depuis longtemps déjà en vue de forger de nouveaux types d'engins nucléaires. Tantôt ils

proposaient de légaliser les explosions nucléaires dites "à des fins pacifiques", bien que tout le monde sache que pour les explosions effectuées à des fins pacifiques on utilise les mêmes installations nucléaires que pour les explosions destinées à des fins militaires.

120. Non, Messieurs, disons-nous aux gouvernements des puissances occidentales, si vous voulez coopérer loyalement avec nous, n'essayez pas de ruser et de placer l'Union soviétique dans une position d'inégalité.

121. Le tapage que l'on fait dans les capitales occidentales autour des effets pernicieux des essais nucléaires sur la santé des hommes sent l'hypocrisie à 10 lieues. N'est-il pas surprenant que l'on y ait fait cette "découverte" précisément après la décision prise par l'Union soviétique de faire des essais d'armes nucléaires? Où étaient-ils donc auparavant, ceux qu'étreint aujourd'hui le sentiment d'une feinte compassion pour l'humanité? Pourquoi ne se préoccupaient-ils pas de la pollution de l'atmosphère et de la contamination des eaux par les retombées radioactives pendant toutes ces années durant lesquelles les explosions d'engins nucléaires américains ou britanniques retentissaient au-dessus des vastes étendues de l'océan Pacifique et au-dessus des Etats-Unis eux-mêmes? Et pourtant, les puissances occidentales ont effectué au total un nombre bien plus grand d'explosions expérimentales que l'Union soviétique.

122. Mais le plus surprenant, c'est de trouver cette feinte sollicitude pour l'humanité chez ceux-là mêmes qui, par leurs actes et leur politique, entraînent le monde vers la catastrophe d'une guerre nucléaire. Ainsi donc, pousser les choses jusqu'à une guerre nucléaire qui mettrait à feu des Etats entiers et d'innombrables richesses matérielles et culturelles, ce serait parfaitement normal, tandis que les essais d'engins nucléaires qu'effectue l'Union soviétique pour opposer un nouvel obstacle au déclenchement d'une guerre seraient chose anormale. Il est évident que dans l'attitude des puissances occidentales envers les essais nucléaires, il n'y a pas trace d'un souci véritable pour l'avenir de l'humanité. Leur position revêt un caractère de fausseté et d'hypocrisie.

123. Certes, le Gouvernement soviétique procède à des essais d'armes nucléaires, crée de nouveaux types d'armes nucléaires; il veille et continuera à veiller au renforcement du potentiel de défense de l'Union soviétique et de nos alliés, qui pratiquent comme nous une politique de paix et qui préconisent comme nous le désarmement général et complet. Ce sont les agissements des puissances de l'OTAN qui obligent l'Union soviétique à prendre toutes ces mesures. La situation deviendra tout autre si ces puissances renoncent à leur politique agressive, si elles prennent le chemin du désarmement général et complet.

124. Pour ce qui est de la sécurité de l'Union soviétique, nous n'avons pas l'intention de nous en remettre à quelque arbitrage impérialiste de la part de l'OTAN. Nous n'avons pas l'intention de soumettre ces questions à la décision de ceux-là mêmes qui, de jour en jour, forgent les armes de la guerre, qui ont créé des dizaines et des dizaines de bases militaires dans les régions voisines de l'Union soviétique.

125. L'Union soviétique n'a pas manqué de patience dans les négociations que nous avons menées avec les puissances occidentales tant sur le désarmement, en général, que sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, en particulier. Le Gouvernement soviétique a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter la réalisation d'une entente avec les puissances occidentales. Mais ces puissances ont répondu en donnant à leur politique un caractère de plus en plus agressif et en renforçant leurs préparatifs militaires, au point même de recourir à des provocations directes. Elles ont répondu par un abus de confiance, en poursuivant leurs essais nucléaires, alors que l'Union soviétique s'est abstenue d'en effectuer pendant longtemps.

126. Comment sortir de la situation qui s'est créée à propos de la question des essais d'armes nucléaires? Il existe une solution: c'est celle que propose le Gouvernement soviétique. Elle consiste à s'entendre sur les questions du désarmement général et complet. Une telle entente résoudrait également le problème de la cessation des essais d'armes nucléaires.

127. Nous comprenons très bien les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui demandent sincèrement que les essais de ces armes cessent entièrement et partout. Mais nous devons affirmer catégoriquement à ce propos que dans la conjoncture internationale actuelle — je souligne, dans la conjoncture internationale actuelle — le seul arrêt des essais d'armes nucléaires ne réduirait pas le danger d'une guerre où seraient utilisées armes et fusées nucléaires.

128. Pourtant, on sait fort bien que, en l'absence d'un accord sur le désarmement général et complet, la course aux armements se poursuivrait notamment dans le domaine de la production d'armes atomiques et de bombes à l'hydrogène et que l'on continuerait à accumuler ces armes, sans compter que les stocks entassés resteraient intacts. Or, il existe déjà, à l'heure actuelle, une telle quantité d'engins nucléaires que leur emploi dans une guerre aurait les conséquences les plus graves pour le monde. Pour les Etats qui ont un territoire relativement peu étendu et une population dense, l'emploi de l'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques. Tels sont les faits, telle est la sobre réalité.

129. Qui plus est, si l'Union soviétique n'avait pas repris ses essais d'armes nucléaires, le danger d'une guerre se serait trouvé considérablement accru. Oui, le danger aurait augmenté, car les forces agressives auraient pu être tentées de se jeter dans une aventure et de franchir la limite qui nous sépare de l'abîme d'une guerre nucléaire.

130. La conclusion d'un traité séparé sur la cessation des essais nucléaires, alors que les puissances occidentales poursuivraient la course aux armements, ne peut que faire naître des illusions dans l'esprit des peuples; ils pourraient croire qu'on fait quelque chose pour prévenir une guerre nucléaire, alors qu'en fait les puissances occidentales manœuvrent précisément en vue d'une telle guerre. Dans cette conjoncture et en dehors d'un programme de désarmement général et complet, la conclusion d'un traité sur l'arrêt des expériences nucléaires ne pourrait donner aux peuples qu'un faux sentiment de sécurité, elle serait en quelque sorte un somnifère qui endormirait leur vigilance à l'égard du maintien de la paix.

131. Si les Etats réalisent le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, si tous les types d'armes, y compris les armes nucléaires, sont liquidés et les armées dissoutes,

on verra disparaître aussi le mobile qui pousse à perfectionner les armes nucléaires et, partant, à les essayer. Il n'y aura plus alors aucun sens à expérimenter les armes nucléaires sur terre, sous terre, dans l'atmosphère ou dans l'espace cosmique; il n'y aura d'ailleurs plus rien à expérimenter, puisque toutes les armes nucléaires auront été détruites. Seront balayées de même les difficultés qui sont apparues au cours des négociations relatives au contrôle et qui portent notamment sur le contrôle concernant l'interdiction des essais d'armes nucléaires. En effet, le désarmement général et complet exigera un contrôle international des plus minutieux, et les organes de contrôle devront avoir libre accès partout, sans veto ni restriction d'aucune sorte.

132. A l'heure actuelle, la solution du problème de la cessation de tous les essais nucléaires n'est possible que sur la base du désarmement général et complet, car la conclusion d'un traité distinct sur la cessation des essais ne réglerait pas le problème principal, qui est d'éliminer le danger d'une guerre nucléaire, et elle pourrait être exploitée par certains milieux pour atteindre leurs buts agressifs. Non seulement le désarmement général et complet protégera la santé des hommes, mais il sauvegardera leur vie même en délivrant l'humanité du danger de voir s'abattre sur elle la force meurtrière et destructrice des armes nucléaires.

133. La position de l'URSS concernant la question des essais d'armes nucléaires est exposée en détail dans le mémorandum que le Gouvernement soviétique présente à l'Assemblée générale sur ce point [A/4893].

134. Comme il l'a déclaré à maintes reprises, le Gouvernement soviétique juge utile, parallèlement aux négociations sur le désarmement général et complet, de parvenir à une entente sur la réalisation d'une série de mesures propres à réduire la tension internationale, à renforcer la confiance entre les Etats et à faciliter, par là même, la solution du problème du désarmement. Au nombre de ces mesures nous rangeons la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays signataires du Traité de Varsovie, la création de zones dépourvues d'armes atomiques, le retrait des troupes étrangères du territoire d'autres pays, ainsi que d'autres mesures. Des propositions détaillées relatives à ces questions sont formulées dans le mémorandum spécial que le Gouvernement soviétique soumet à l'examen de l'Assemblée générale [A/4892].

135. Je le répète, l'application de ces mesures ne doit pas être subordonnée à un accord sur les questions du désarmement, et la réalisation d'un accord de désarmement ne doit pas dépendre de l'adoption d'une décision quant aux mesures indiquées.

136. A ce propos, il convient d'accorder une attention particulière à la nécessité de retirer les troupes étrangères cantonnées sur le territoire d'autres pays pour les ramener à l'intérieur des frontières de leur propre Etat. On sait que des troupes étrangères et de nombreuses bases militaires étrangères se trouvent encore sur le territoire d'un grand nombre d'Etats. Dans plusieurs cas, l'installation de ces troupes et de ces bases en territoire étranger constitue une occupation militaire pure et simple, une agression qui risque d'entraîner de graves complications internationales. N'est-il pas évident, par exemple, que l'on ne saurait parler d'une paix durable en Extrême-Orient tant qu'un territoire qui a toujours été chinois, l'île de Taïwan, demeure occupé par les troupes américaines?

137. Le Gouvernement soviétique est persuadé que l'Assemblée générale, après avoir examiné le problème du désarmement et les mesures destinées à atténuer la tension internationale, saura prendre des décisions qui ouvriront un nouveau chapitre dans la lutte des peuples pour la réalisation du rêve séculaire de l'humanité: la création d'un monde sans armements et sans guerres.

138. Il y a un an, l'Assemblée générale adoptait, sur l'initiative de l'Union soviétique, la résolution contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [1514 (XV)]. Vous n'avez pas oublié la discussion longue et passionnée qui a précédé l'adoption de cette déclaration aux Nations Unies, voire dans le monde entier. Personne ne contestera que la Déclaration de l'ONU a porté un coup sensible au régime colonial de domination et au colonialisme tout entier. Bien entendu, la Déclaration n'a pas eu l'heur de plaire aux colonialistes.

139. Il s'agit maintenant de savoir ce qui a été fait pour appliquer cette déclaration et ce qui reste encore à faire.

140. Au cours de l'année écoulée, l'ex-colonie britannique du Sierra Leone est devenue indépendante et la tutelle britannique sur le Territoire du Cameroun a été liquidée. En décembre prochain sera proclamée l'indépendance du Tanganyika, et en janvier 1962 celle du Samoa-Occidental.

141. La lutte de libération des peuples devient toujours plus chaude en Algérie et en Angola, au Kenya et dans l'Ouganda, en Rhodésie, au Nyassaland, dans l'Irian occidental. C'est grâce à la lutte héroïque du peuple congolais, soutenu par les nombreux amis qu'il compte dans le monde entier, que l'on a réussi à faire échouer les visées premières des colonialistes et de leurs acolytes. Un gouvernement national, reconnu par une majorité écrasante des Etats du monde, a été constitué au Congo. Cependant la situation au Congo reste inquiétante — les colonialistes ne veulent pas quitter ce pays, ils nourrissent le dessein de démembrer la République du Congo, de lui arracher sa province la plus riche, le Katanga. A l'heure actuelle, les impérialistes se livrent à toutes sortes d'intrigues suspectes autour du Congo, et nous ne voudrions pas assister à une nouvelle pièce colonialiste qui aurait pour but de camoufler un pacte entre impérialistes pour le partage des richessses du Katanga. Certes, les colonialistes sont tout prêts à se donner des crocs-en-jambe au Congo, mais il n'en demeure pas moins que le danger subsiste de voir étouffer le Congo à la suite d'une entente conclue entre eux.

142. Le mouvement de libération assène des coups écrasants au colonialisme, mais le régime colonialiste n'est pas encore complètement jeté à bas. Au début de l'année 1962 le joug colonial pèsera encore sur des territoires comptant plus de 70 millions d'hommes.

143. Voyons ce qui se passe aujourd'hui en Algérie. Une guerre coloniale criminelle s'y poursuit. Point n'est besoin d'énumérer les méfaits commis par les colonialistes dans ce pays. On en parle beaucoup à l'Assemblée générale, on en parle beaucoup dans la presse, et même dans la presse française. Le Gouvernement français engage de temps à autre des pourparlers avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne. Malheureusement ces pourparlers

restent infructueux, car la France les rompt sitôt qu'ils sont engagés. C'est que le Gouvernement français, tout en reconnaissant en paroles le droit du peuple algérien à l'autodétermination, tente quand même d'écraser par les armes la lutte du peuple algérien. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas accepter une telle situation; elle doit élever sa voix pour la défense du peuple algérien.

144. Les peuples de l'Union soviétique sont profondément indignés des persécutions qu'endure la population de couleur dans la République sud-africaine, dont la politique d'apartheid reproduit de nos jours la Rome antique où chaque homme libre faisait travailler plusieurs esclaves, privés des droits élémentaires de la personne humaine.

145. Vous savez que la politique d'étouffement des mouvements de libération nationale n'est pas une politique pratiquée isolément par telle ou telle puissance coloniale; c'est la politique commune des puissances qui se sont unies dans le bloc militaire de l'Atlantique nord, l'OTAN. Le Portugal pourrait-il mener une guerre coloniale d'extermination en Angola et maintenir sous sa domination 12 millions de personnes dans ses colonies? Bien sûr que non! Le Portugal est un petit Etat arriéré, c'est en fait un protectorat de certaines puissances impérialistes.

146. Les événements sanglants qui se sont produits à Bizerte auraient-ils pu avoir lieu si les pays de l'OTAN ne soutenaient pas les colonialistes contre la Tunisie? Non, assurément.

147. Parmi les Etats membres de l'OTAN, il y a une sorte de répartition des rôles dans la conduite de la politique colonialiste, encore que l'OTAN soit parfois le théâtre de luttes intestines dont l'enjeu est le pillage des richesses coloniales. En tout cas, la politique générale de ce bloc militaire va dans le sens d'une caution solidaire et d'un soutien mutuel entre pays colonialistes.

148. Les représentants des puissances colonialistes essaient parfois, du haut de cette tribune, de prêcher les libertés démocratiques et les droits de l'homme, ils nous parlent du prétendu "monde libre", bien qu'en réalité ils fassent aujourd'hui encore office de bourreaux dans leurs colonies. Ils ne cessent de répéter que les peuples des pays coloniaux ne sont pas encore mûrs pour se gouverner eux-mêmes. A entendre ces messieurs, le vrai but de l'extermination du peuple angolais et de ses intellectuels serait de créer les conditions nécessaires à l'indépendance de l'Angola. C'est évidemment pour préparer l'Algérie à se diriger elle-même dans l'indépendance que les colonialistes exterminent depuis huit ans l'élite du peuple algérien. Quelle hypocrisie!

149. Or, c'est exactement ce qu'ils disaient et ce qu'ils faisaient tout récemment encore dans les pays qui ont obtenu leur indépendance, qui aujourd'hui se développent avec succès comme Etats indépendants et dont les représentants siègent dans cette salle.

150. L'Assemblée générale peut-elle se désintéresser de la situation actuelle et ne pas prendre de mesures en vue de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux? Non, elle ne saurait agir de la sorte, si elle ne veut pas perdre la confiance des peuples. Je voudrais rappeler l'avertissement lancé par le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, qui, dans cette même salle, déclarait, le 12 octobre 1960, à la quinzième session de l'Assemblée générale:

> "Il faut que l'Assemblée générale, pleinement consciente de ses responsabilités, comprenne que, si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, le colonialisme peut encore entraîner beaucoup de souffrances et de sacrifices, causer la perte de millions de vies humaines, provoquer des conflits armés et des guerres, mettant en danger la paix et la sécurité, non seulement dans certaines régions du globe, mais dans le monde entier." [A/PV.902, par. 7.]

151. Le Gouvernement soviétique appuie la résolution de la conférence qu'ont tenue récemment, à Belgrade, les pays non engagés, lesquels ont proclamé solennellement la nécessité de renoncer au colonialisme immédiatement, sans conditions, complètement et définitivement. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a condamné à mort le colonialisme, et cette sentence doit être exécutée. Nous appuyons la demande qui émane de la conférence des pays non engagés et qui tend à ce que l'année 1962 soit celle de la liquidation définitive et universelle du régime colonial. Nous considérons que cet appel doit être appuyé ici et que l'Organisation des Nations Unies doit lui conférer le caractère d'une décision internationale.

152. Le Gouvernement de l'Union soviétique a soumis à l'examen de la présente session la question intitulée: "La situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Nous espérons que l'examen de cette question aboutira à l'adoption des mesures appropriées.

153. Le Gouvernement soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies doit avant tout demander fermement la cessation immédiate et inconditionnelle de la terreur et des guerres coloniales. Il est nécessaire d'obtenir le retrait de toutes les troupes des puissances administrantes et la liquidation intégrale des bases militaires étrangères établies dans les colonies, les territoires sous tutelle et les autres territoires non autonomes. Les peuples de tous les pays coloniaux sans exception doivent avoir la possibilité de jouir réellement des droits et des libertés démocratiques.

154. Il faut abolir immédiatement toutes les lois et tous les règlements coloniaux fondés sur la discrimination raciale, de même que l'interdiction ou la limitation des activités des partis politiques, des syndicats et autres organisations sociales. Dans tous les pays coloniaux, on doit procéder à des élections aux organes législatifs sur la base du suffrage universel, on doit créer des institutions démocratiques véritablement nationales, leur remettre la plénitude du pouvoir et suspendre l'activité de tous les organes de l'administration coloniale, qu'ils soient publics ou cachés.

155. Il est indispensable d'abroger intégralement tous les accords de caractère colonial, qu'ils soient secrets ou publics, qui visent à limiter la souveraineté des Etats qui accèdent à l'indépendance.

156. Le Gouvernement soviétique estime qu'il convient de créer une commission des Nations Unies qui exercerait un contrôle sévère et vigilant sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et sur la mise en œuvre des mesures exposées plus haut.

Il soumet à l'examen de l'Assemblée un mémorandum sur la question de l'application de la Déclaration [A/4889] et il exprime l'espoir que les propositions qui y figurent recevront l'appui des Etats représentés à l'Organisation des Nations Unies.

157. Nous comprenons tous fort bien que l'accession à l'indépendance des anciens pays coloniaux est le résultat de la lutte menée par les peuples des colonies et par les nombreux amis qu'ils comptent dans le monde entier. Mais ceux qui oppriment les peuples coloniaux ont recours à tous les moyens pour continuer à piller ces pays, même après qu'ils ont obtenu leur indépendance politique. A cet effet, les puissances colonialistes emploient des méthodes de pression économique, politique, militaire et diplomatique, afin de conserver à l'économie de ces pays son caractère colonial et de maintenir leur système d'exploitation.

158. Les traités inégaux, qui enserrent dans leurs liens de nombreux jeunes Etats d'Afrique et d'Asie, les bases militaires établies sur le territoire des anciens pays coloniaux, les points d'appui que le colonialisme s'est ménagés dans différentes régions du monde, les blocs militaires colonialistes, l'ingérence constante dans les affaires intérieures des Etats et diverses formes de sujétion et de domination économiques — telles sont les manifestations du colonialisme contre lesquelles beaucoup de peuples doivent lutter sans cesse pour défendre leur indépendance et leur liberté. Telle est la réalité qui se cache derrière les blocs militaires colonialistes, tel est le vrai visage du colonialisme.

159. Dans le monde actuel il existe des idéologies et des systèmes sociaux différents. Dans ces conditions, il n'y a qu'une voie qui permette de maintenir la paix, c'est la coexistence pacifique des Etats. Bien entendu, la coexistence pacifique n'est pas seulement l'absence temporaire d'hostilité entre les Etats, qui ferait penser à un armistice provisoire. Une paix établie sur une base si fragile ne pourrait être ni solide, ni durable. La coexistence pacifique suppose le développement des échanges, des liens économiques, culturels, scientifiques et autres entre les Etats.

160. Une condition sine qua non de la coexistence pacifique, c'est la reconnaissance inconditionnelle du droit inaliénable qu'a chaque Etat d'établir son régime social et politique. Les peuples seuls ont le droit de décider comment ils vivront, quel mode de vie ils adopteront.

161. Pourtant, dans l'enceinte des Nations Unies, il nous arrive parfois d'entendre dire que les dirigeants de certains Etats n'aiment pas le régime intérieur des Etats socialistes, dont les représentants siègent dans cette même salle des Nations Unies. Plus d'une fois, ces dirigeants ont maudit le socialisme, la doctrine socialiste, le régime des pays socialistes. A cela nous avons toujours répondu et nous répondrons encore: les Etats socialistes sont issus de la volonté de leur peuple. Pour venir au monde, ils n'ont pas demandé la permission de ceux qui réprouvent ces régimes aujourd'hui. Ils existent, ils se développent, et nous sommes fiers de voir que les forces de ces Etats s'accroissent de jour en jour et que le système du socialisme révèle chaque jour davantage les possibilités qu'il recèle, dans toute sa grandeur, dans tout son éclat.

162. Nous n'imposons à personne notre régime, mais nous déclarons résolument que nous ne permettrons à personne de nous faire la leçon quant au régime à instaurer dans les pays socialistes. Nous n'aimons pas non plus l'organisation intérieure de certains pays où tout le travail, les sentiments et les aspirations de dizaines de millions d'hommes sont subordonnés aux intérêts d'une minorité infime qui a concentré dans ses mains le pouvoir et les richesses. Nous aurions beaucoup à dire sur ces régimes, mais nous n'en faisons rien, étant venus ici avec des intentions tout autres.

163. L'Organisation des Nations Unies est juste le centre mondial d'où l'on peut le mieux organiser la lutte pour la mise en pratique des principes de la coexistence pacifique. Il n'y a pas si longtemps, les dirigeants de certaines puissances occidentales craignaient — certains le craignent encore — de prononcer les mots de "coexistence pacifique" y voyant je ne sais quel trompe-l'œil, je ne sais quel "piège" ou quel guet-apens des communistes. Il n'empêche que cette notion a pris racine dans le commerce des nations.

164. L'Organisation des Nations Unies ne pourra s'acquitter des tâches qui lui incombent en ce qui concerne le renforcement de la paix et le développement de la coopération internationale tant que les droits légitimes de la République populaire de Chine n'y auront pas été rétablis. Tous ceux qui ont à cœur le renforcement de la paix, tous ceux qui veulent faire de l'Organisation des Nations Unies un véritable instrument de paix et de coopération entre les Etats, doivent prendre des mesures pour rétablir sans délai les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, en chassant de tous les organes des Nations Unies les représentants de la clique de Tchang Kaï-chek.

165. Au cours des 12 années qui se sont écoulées depuis que le peuple a pris le pouvoir en Chine, les puissances occidentales et, au premier chef, les Etats-Unis d'Amérique, font obstacle au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. Or, si le régime intérieur de la Chine ne plaît pas à Washington, ce n'est pas une raison pour fouler aux pieds les droits légitimes de la République populaire de Chine. La question du changement de régime dans tel ou tel pays doit être réglée par le peuple de ce pays et par personne d'autre. Tout ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire, c'est de reconnaître ce régime; elle n'a pas le droit d'examiner qui doit exercer le pouvoir dans tel ou tel pays, et encore moins celui de donner ou de refuser sa sanction à tel ou tel régime. Agir autrement, ce serait, pour l'Organisation des Nations Unies, s'immiscer ouvertement dans les affaires intérieures de la Chine, ce qui est parfaitement inadmissible au regard de la Charte des Nations Unies.

166. Le Gouvernement soviétique se félicite que la seizième session de l'Assemblée générale ait enfin brisé la résistance de ceux qui, pendant 10 longues années, ont empêché l'Assemblée générale d'examiner la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cette question capitale est maintenant inscrite à l'ordre du jour de la présente session, et l'Assemblée devra faire connaître son avis autorisé sur ce point.

167. Cependant, tout indique que les adversaires du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies n'ont fait que changer de tactique; en fait, ils n'ont pas déposé les armes. Ils voudraient, dit-on, renvoyer cette question à quelque commission spéciale afin d'en retarder une

fois encore la solution, alors que l'affaire est parfaitement claire, ne nécessite aucun examen supplémentaire de la part de quelque commission ou comité que ce soit.

168. Le but de ces manœuvres est évident: monter en épingle la théorie, agressive et foncièrement fausse, des "deux Chines". Mais aucun Etat qui fonde sa politique sur la réalité vraie et qui a le souci d'assurer la paix, mais aucun honnête homme dans le monde n'acceptera jamais que la place de la Chine continue d'être occupée à l'Organisation des Nations Unies par ces cadavres politiques que sont les représentants de la clique de Tchang Kaï-chek, qui se terre à Taïwan sous la protection des baïonnettes américaines. Est-il besoin de répéter que l'Union soviétique et tous les amis sincères de la République populaire de Chine sont prêts, aujourd'hui et toujours, à résister avec la dernière énergie à tous ceux qui voudraient, en se prévalant de la théorie impérialiste des "deux Chines", continuer à faire obstacle au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies.

169. En déniant à la Chine populaire — l'une des grandes puissances du monde — sa juste place à l'Organisation des Nations Unies, on cause un préjudice irréparable à toute l'activité de l'Organisation, on complique au plus haut degré l'étude de toute une série de graves problèmes internationaux tels que le désarmement général et complet, la liquidation définitive du système colonial, le progrès économique des pays sous-développés et d'autres questions dont la solution exige l'effort collectif de tous les Etats.

170. Le Gouvernement soviétique conjure l'Assemblée générale et tous les gouvernements qui y sont représentés de mettre fin à cette situation intolérable qui permet aux représentants de la clique de Tchang Kaï-chek d'usurper illégalement la place de la Chine à l'ONU. Nous sommes convaincus qu'aucun gouvernement qui souhaite vraiment la paix et le désarmement général et complet ne peut se refuser à soutenir cette juste cause. Tout gouvernement représenté à l'ONU assumerait une lourde responsabilité s'il faisait pencher la balance pour les adversaires du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, et non pour ceux qui défendent le respect des droits inaliénables du peuple chinois, le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et la consolidation de la paix et de la coopération entre tous les Etats, quel que soit leur régime social.

171. A sa dernière session, l'Assemblée générale a chaleureusement applaudi Cuba. Le peuple de ce pays a accompli un grand exploit révolutionnaire: il a renversé la tyrannie de Batista et des monopoles étrangers, il s'est engagé hardiment dans une voie nouvelle, dans la construction d'un régime de liberté et d'indépendance.

172. Que veulent les Cubains? Ils veulent gouverner eux-mêmes leur pays, exploiter eux-mêmes ses richesses, avoir le régime et le mode de vie qui leur plaisent. Une telle attitude n'est-elle pas conforme aux dispositions et aux buts élevés de la Charte des Nations Unies, au bas de laquelle les Etats Membres ont apposé leur signature? Et n'est-ce pas un crime que d'organiser contre Cuba, dont le peuple entend édifier son Etat dans l'indépendance, des actes subversifs, un blocus économique et une intervention armée?

173. L'Assemblée générale ne peut oublier que les organisateurs de la récente intervention ourdissent de nouveaux complots criminels contre le peuple cubain. La position de l'Union soviétique devant cette politique impérialiste est bien connue. Ses avertissements gardent toute leur valeur aujourd'hui.

174. Nous voudrions espérer que la situation redeviendra normale au Laos — et cela dans un proche avenir — et que l'on se mettra d'accord pour permettre à ce pays de se développer en tant qu'Etat neutre et indépendant. Nous espérons que les négociations entre les trois tendances laotiennes sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale dirigé par le prince Souvanna Phouma seront couronnées de succès, de même que les négociations de Genève relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures du Laos et au respect de son indépendance et de sa neutralité. L'Union soviétique, tout comme les autres pays socialistes, souhaite une solution immédiate de cette question et la signature, sans nouveau délai, d'un accord à cet effet. La parole est à la partie adverse.

175. La coexistence pacifique est étroitement liée à une autre tâche, qui est de rattraper le retard des pays industriellement sous-développés, héritage du colonialisme et de l'impérialisme. Comme l'a souligné à maintes reprises M. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique, le niveau actuel de la science et de la technique permet de rattraper le retard économique des pays sous-développés dans des délais relativement brefs sous l'angle de l'histoire, en l'espace d'une seule génération. Si l'on affectait, à la construction de l'économie de paix, ne fût-ce qu'une partie des immenses ressources que les Etats consacrent à des fins militaires et à la course aux armements, on pourrait, dans un temps relativement court, réaliser tous les projets et tous les plans d'ingénieurs qui paraissent aujourd'hui chimériques et qui permettraient d'exploiter les énormes richesses naturelles de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.

176. L'Organisation des Nations Unies a pour vocation de servir ces nobles causes de la paix et de la coexistence pacifique des Etats. Les principes de l'égalité des droits et du respect de la souveraineté des Etats, grands ou petits, les principes de la coopération économique et du progrès sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, et ils doivent cesser de n'être qu'une belle phrase ou un effet de style. Ils doivent devenir la règle fondamentale et la norme absolue des relations entre les Etats. C'est à quoi tend toute l'action de l'Union soviétique.

177. Comme on le sait l'arène internationale est occupée actuellement par trois groupes principaux d'Etats: les pays socialistes, les pays qui font partie des blocs militaires occidentaux et les Etats neutres. Elaborer des solutions concertées qui tiennent compte des intérêts légitimes de ces groupes d'Etats — telle est la tâche que l'Organisation des Nations Unies doit accomplir si elle veut être vraiment un centre où s'harmonisent les efforts des Etats. Or certaines puissances veulent faire la loi et se servir de l'Organisation des Nations Unies pour leurs propres intérêts. A ce jour, la représentation égale des Etats n'est pas assurée dans les organes des Nations Unies, la structure de l'ONU n'est pas encore adaptée au rapport réel des forces dans l'arène internationale.

178. Le chef du Gouvernement soviétique a présenté, à la quinzième session de l'Assemblée [869ème séance, par. 282 à 285] une proposition tendant à

réorganiser la structure de l'ONU. Les événements de l'année écoulée ont montré le grave préjudice que portent à la cause de la coopération internationale la structure tout à fait anormale et bancale, la composition déséquilibrée et partiale des organes dirigeants de l'Organisation des Nations Unies.

179. On dit parfois que l'application des propositions de l'Union soviétique paralyserait l'activité de l'ONU. C'est absurde. Ce n'est pas l'Organisation des Nations Unies qui sera paralysée par la réorganisation que nous proposons. Ce qui sera détruit et, si on veut, paralysé, ce sera le mécanisme qui permet à certaines puissances de subordonner systématiquement l'ONU aux intérêts étroitement égoïstes de certains blocs militaires. Doit-on le regretter?

180. En revanche, nos propositions donneront une base plus solide à l'activité de l'Organisation des Nations Unies. D'aucuns vont même jusqu'à présenter la situation qui s'est créée actuellement au Secrétariat des Nations Unies comme une "crise" de toute l'Organisation. A quoi nous répondrons: elle ne vaudrait pas un sou l'organisation qui se trouverait dans une situation critique du fait que le poste d'administrateur principal s'y trouverait vacant à un moment donné. Les crises au sein de l'Organisation des Nations Unies, tout comme les progrès de ses travaux, ne peuvent être que le fait des Etats qui sont ses membres et qui agissent par l'intermédiaire des principaux organes où ils sont représentés. Ceci s'applique avant tout au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

181. Nous sommes en faveur d'une solution immédiate de la question de la direction du Secrétariat de l'ONU, sur une base qui réponde à la situation réelle dans le monde. C'est le Conseil de sécurité qui doit s'en charger, car c'est lui qui doit avant tout se prononcer sur ce point. Mais nous voudrions mettre en garde ceux qui estiment que le Secrétariat doit, comme par le passé, travailler pour les besoins d'un certain groupe de puissances et les avertir qu'ils se heurteront à une ferme opposition de notre part. Nous voudrions engager les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à régler cette question d'un commun accord; même si nous ne trouvions qu'une solution temporaire, que ce soit du moins une solution qui, loin de creuser encore le fossé qui sépare les Etats, raffermisse au contraire la base de leur coopération dans le cadre de l'ONU. C'est précisément parce que cela n'a pas été fait jusqu'à présent que l'Organisation des Nations Unies a été impuissante à empêcher les événements de prendre un cours tragique au Congo, en Angola, à Bizerte et en Algérie.

182. Le Gouvernement soviétique soutient fermement la thèse de la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur système social et économique. Tous nos immenses plans économiques sont une manifestation éloquente de cette politique profondément pacifique de l'Etat socialiste soviétique.

183. Le peuple soviétique s'est fixé une tâche grandiose, fondée sur la science et réalisable dans la pratique: en l'espace de 10 ans, il veut accroître d'environ deux fois et demie le volume de sa production industrielle. Notre plan est un plan de paix, un plan d'émulation économique et pacifique avec les pays capitalistes. L'objectif principal de la politique extérieure de l'Union soviétique demeure, comme par le passé, d'assurer les conditions pacifiques qui permettent une telle édification, en URSS comme dans les autres pays de la communauté socialiste, et de concert avec tous les peuples pacifiques du monde, de préserver l'humanité d'une guerre mondiale d'extermination.

184. Notre politique est d'élargir et de développer encore, à tous les égards, les relations économiques et tous les autres rapports utiles avec tous les Etats sans exception, y compris, bien entendu, les pays indépendants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, mais aussi les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et les autres pays capitalistes avancés.

185. Nous ne sommes pas pessimistes et nous ne pensons pas que l'horizon soit complétement obscurci par les nuages de plomb du danger de guerre. La situation dans le monde est grave et ne prédispose pas à la quiétude. La seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies commence à une époque troublée. Notre devoir n'en est que plus clair: il nous faut agir résolument et ne ménager aucun effort pour que l'horizon international s'éclaircisse et pour que le soleil éclatant d'une paix durable éclaire enfin l'humanité.

M. Quaison-Sackey (Ghana), vice-président, prend la présidence.

186. M. VELA HERVAS (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Equateur, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre élection si opportune à la présidence de l'Assemblée générale.

187. C'est pour moi un privilège et un honneur tout particuliers, en ma qualité de ministre des relations extérieures de l'Equateur, d'assister à l'ouverture de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et je commencerai par présenter, du haut de cette tribune, les salutations les plus cordiales de mon pays aux représentants ici présents de tous les peuples du monde.

188. C'est ici, sous les yeux attentifs du monde, que tous les problèmes se concrétisent et que tous les hommes épris de paix et soucieux d'améliorer les conditions d'existence de l'humanité viennent exprimer leurs espoirs.

189. Devant l'angoisse des peuples, qui trouvent dans la grandeur des sacrifices la raison même de leur inquiétude, nous pensons avec le philosophe que là seulement "où il y a calvaire il y a rédemption" et que rien n'est plus vrai que de dire que "les morts commandent", comme le fait la profonde philosophie qui, tirant de la réalité des choses son optimisme, enseigne la valeur de la vie; et c'est pourquoi ici, en cet instant solennel où le passé hante nos esprits et où la vie d'un homme devient une source de lumière qui éclaire le destin de l'humanité, nous consacrons notre souvenir et rendons hommage à la mémoire illustre de Dag Hammarskjold.

190. L'humanité vit, à l'heure actuelle, dans un monde de contradictions; d'un côté, nous entendons exalter les idéaux de paix, proclamer des doctrines qui raniment notre espoir optimiste d'une vie meilleure et, dans le domaine des idées, émettre des théories capables de résoudre tous les problèmes, alors que de l'autre, la réalité ironique et sanglante des faits nous fait assister au triomphe de la misère, à la violation des principes du droit, à la négation de la liberté des peuples et au mépris de la dignité humaine; faute de les comprendre, on déforme les initiatives des peuples et, loin de leur donner l'explication sociologique qui convient, on leur applique à priori un critère politique étroit; des désirs insoupçonnés de destruction et de guerre se font jour.

191. L'Equateur, comme tous les pays de l'Amérique, qui sont, historiquement, des nations neuves croyant encore avec optimisme à l'avenir de paix que l'immensité de leurs ressources naturelles peut assurer au monde, a confiance dans les décisions de cet auguste organe, si important pour les destinées de l'humanité, qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies.

192. Nous nous trouvons ici devant les responsabilités immenses et le devoir inéluctable qui incombent à cette organisation mondiale: nous devons au premier chef travailler pour la paix et, partant, travailler en même temps avec ardeur pour que les fruits de cette paix ne soient pas perdus, mais au contraire assurent à l'homme un monde de travail et de sécurité; nous ne pouvons oublier, même pour un instant, les inquiétudes de l'heure et il nous fait reconnaître comme une réalité inéluctable que le moment est venu du soulèvement des peuples.

193. Si nous ne tenions pas compte de ce fait historique, que rien ni personne ne peut changer, et que j'appelle le soulèvement des peuples, non seulement nous méconnaîtrions sa réalité profonde, mais nous permettrions en outre que des forces contradictoires et déchaînées sapent l'essence même de notre civilisation.

194. Dès la fondation de l'Organisation des Nations Unies, peu après la fin du dernier conflit mondial, on a dit que cet organisme n'était pas créé pour trouver immédiatement la solution de tous les problèmes du monde, mais bien pour éviter que ces problèmes ne nous entraînent dans le gouffre sans fond de la guerre et de l'esclavage.

195. Il est indiscutable que l'Organisation mondiale n'est pas et ne peut pas être une panacée permettant d'esquiver tous les dangers de l'heure actuelle; mais elle peut et elle doit être un instrument extrêmement important pour éliminer les plus graves de ces dangers, ceux qui font courir un risque si petit soit-il à la paix du monde, en d'autres termes à l'existence même de l'homme civilisé.

196. En réalité, l'humanité traverse actuellement une crise morale, matérielle, politique et sociologique d'une gravité sans précédent; il importe de dire et de redire que, pas plus qu'à d'autres périodes de l'histoire du monde, l'heure des réalisations ne souffre ni retard ni délai, parce que l'ère des paroles est révolue. Les peuples ne croient plus aujourd'hui aux phrases creuses ni aux théories académiques, les peuples ne croient plus aux discours.

197. Des quatre libertés proclamées dans la Charte de l'Atlantique[3/] au cours de la seconde guerre mondiale, les peuples réclament aujourd'hui avec insistance et avec juste raison, celle de vivre "à l'abri de la crainte"; ce droit de vivre affranchis de la crainte ne signifie pas seulement que les hommes doivent se sentir libérés de la menace imminente d'une nouvelle guerre, mais surtout qu'ils doivent pouvoir mener leur existence sans craindre la faim, la pauvreté, les taudis, l'ignorance et la sous-alimentation. La frontière de la faim, comme d'aucuns l'appellent avec une franchise dure mais réaliste, divise l'humanité actuelle en deux parties. Abattre cette frontière est le devoir impératif des gouvernements, des hommes d'Etat et des hommes politiques de l'heure. Et les Nations Unies doivent s'occuper, de toute nécessité, de transformer cette frontière, symbole des temps modernes; nous sommes tenus de le faire, si nous voulons instaurer un monde plus sûr pour nous-mêmes et aussi un monde plus sûr, plus clair et plus lumineux pour les générations futures.

198. Les peuples de l'Amérique latine, peuples jeunes et dynamiques, dotés d'immenses ressources spirituelles et matérielles, ont traversé eux aussi, avec des différences évidentes dues à leur configuration géographique, aux facteurs politiques, économiques et sociaux qui ont marqué leur évolution, et à leur structure particulière, une période agitée de soubresauts qui ont influé sur leur vie politique et leurs institutions. Nous n'avons pu échapper aux influences de l'heure actuelle, de cette heure du soulèvement des peuples. Les peuples de notre continent américain, dont beaucoup possèdent des richesses potentielles qui n'attendent que d'être rapidement et activement mises en exploitation, ont vu leur progrès matériel et social freiné par des facteurs divers qui ont durement pesé sur leur développement. Victimes ou prisonniers de leur configuration géographique, d'une part, et tenus d'autre part — pour la même raison et alors qu'ils n'avaient qu'une économie embryonnaire, que les capitaux et les techniques leur faisaient défaut et que leur réseau de voies de communication était nettement insuffisant — de faire face à une série de problèmes dont certains étaient communs à tous les pays et d'autres leur étaient particuliers, ces peuples ont traversé des moments difficiles, mais ils ont gardé le courage nécessaire pour travailler à vaincre tous les obstacles, l'esprit latin comptant heureusement parmi ses qualités les plus nobles, la vertu admirable de l'idéalisme.

199. Les problèmes qui se posent à tout le continent américain sont la conséquence du manque d'unité politique et commerciale entre les peuples et de l'absence des éléments indispensables au développement industriel, facteurs essentiels pour le progrès économique dans le monde moderne.

200. Malheureusement, des pays économiquement et politiquement divisés présentent de nombreuses failles dans leur structure sociale et politique et un certain nombre de défauts qui pèsent lourdement sur leur avenir. Le système encore féodal de la propriété foncière, le brusque accroissement démographique, la pénurie alarmante des moyens de transport, le problème des terres arides, des étendues non cultivées ou inhabitées et des forêts encore inexplorées, la monoculture, les cours d'eau difficilement utilisables, l'ampleur des zones désertiques, tous ces éléments auxquels vient s'ajouter un système périmé d'exploitation des vastes ressources naturelles, constituent un ensemble de conditions défavorables qui doivent être examinées de très près si nous ne voulons pas que tôt ou tard elles ne suscitent un mécontentement social sérieux.

201. Ces considérations présentes à l'esprit — considérations qui nous permettent d'avoir une meilleure compréhension sur le plan international —, il faut nous garder d'appliquer sur tous les mouvements sociaux l'étiquette d'un mouvement idéologique quelconque et de nous méprendre ainsi sur les soulèvements légitimes des peuples animés du désir de résoudre tous ces problèmes et de s'assurer une vie meilleure.

202. Selon moi, l'idéal serait d'avoir une conception profonde et réaliste de la vie, d'appliquer objectivement le libéralisme en politique et de faire ainsi en sorte que l'humanité puisse satisfaire ses besoins les plus élémentaires; en effet, si nous ne comprenons

3/ Proclamée le 14 août 1941.

pas notre époque moderne, si nous ne tenons pas compte des inquiétudes des masses, si nous nous attachons à interpréter de travers et au hasard l'impulsion sous l'emprise de laquelle agissent à l'heure actuelle les hommes, il nous faudra alors assister purement et simplement à une "solution radicale" des faits historiques que nous vivons.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

203. Par ailleurs, les conditions matérielles difficiles dans lesquelles se débattent nos peuples ont aggravé la situation politique et sociale du continent américain. Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant cette réalité évidente. Un gouvernement qui l'ignorerait, des hommes politiques qui n'en tiendraient pas compte, seraient victimes de leur propre aveuglement borné. Les peuples ne peuvent pas vivre en marge de l'histoire; celle-ci est écrite avec le sang de tous ceux qui se soulèvent et le soulèvement des peuples latino-américains n'est qu'une page de l'histoire contemporaine, de notre civilisation que nous sommes appelés à préserver à moins que nous ne nous croisions les bras devant les problèmes urgents de l'heure et que nous ne laissions passer les dernières occasions d'assurer un meilleur équilibre dans le monde actuel.

204. Grâce à ses institutions spécialisées, ses programmes d'assistance technique, ses plans en vue du progrès social, l'Organisation des Nations Unies peut être très utile à nos peuples; car, à notre avis, l'organisation mondiale n'est pas seulement un forum, un auguste forum réservé exclusivement à la discussion des problèmes intéressant la paix — problèmes qui sont certes les plus graves et les plus importants pour l'Organisation —, elle doit être aussi une force au service des besoins vitaux des peuples. Il faut reconnaître en effet que, de cette manière, on travaille en fin de compte pour la paix, pour la compréhension mutuelle et pour l'amitié et l'entente qu'engendrent des efforts laborieux visant à sauver la génération actuelle des abîmes dans lesquels elle pourrait sombrer.

205. On parle de démocratie, on lutte pour la démocratie, pour cette démocratie qui appelle de toute urgence l'action qui permettra de consolider les conquêtes réalisées jusqu'ici et de les rendre invulnérables à toutes les attaques, à toutes les passions, et à toutes ces guerres qui se livrent encore dans le monde troublé où nous vivons. Pour cela, il faut persévérer sans relâche et accepter sans réserve tous les sacrifices. La démocratie n'est pas et ne peut pas être seulement la liberté ou, tout simplement, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple; elle est bien plus que le contenu des principes républicains les plus élevés et les plus purs. La démocratie est aussi un effort résolu et irrépressible pour que l'univers entier devienne plus limpide et plus digne d'être habité par les hommes. Or, ce monde-là ne peut être créé que si l'on arrive à faire disparaître, grâce à la libre détermination des peuples — seuls maîtres de leur propre destin —, ces régimes de force, quels qu'ils soient, qui sont un outrage à la dignité humaine. Et il est évident que le monde ne sera digne d'être habité par les hommes que si toutes les valeurs de la démocratie entrent en jeu pour assurer aux peuples, non seulement un maximum de liberté, mais aussi un minimum de satisfactions matérielles, de bien-être et de progrès social. Dès l'instant où les peuples se sentent sûrs, dès l'instant où ils savent qu'ils possèdent une terre qui leur donnera leurs moyens d'existence, dès qu'ils ont ces assurances, ces garanties qui leur permettent réellement de réaliser les progrès matériels voulus, ils exercent leurs droits civiques tout simplement parce qu'ils ont des convictions: ils croient aux avantages d'une démocratie qui permet non seulement le libre jeu de la politique, mais également la cristallisation des désirs les plus naturels de l'homme qui aspire à une vie meilleure. Et à ce moment-là, les théories étrangères, les terrorismes totalitaires, les extrémismes de tous bords ne sont plus un danger, pas même en puissance. La démocratie qui ne s'exerce que dans le secteur politique, qui n'est appliquée ni dans le domaine économique ni dans le domaine social, qui fait fi de la liberté des peuples de choisir leur destin et qui ne respecte pas la dignité de l'homme, eu égard à ses plus hautes valeurs spirituelles, n'est pas une réelle démocratie.

206. Il faut bien reconnaître qu'on ne peut pas arrêter les grands courants de l'histoire. Dès qu'un peuple se détourne de ces courants historiques, alors que, même sans le vouloir, ils nous poussent vers l'avant, ce peuple risque de se perdre dans un tourbillon tragique de luttes de classes et de luttes civiques. Suivons donc le courant de l'histoire et comprenons que cette étape décisive à laquelle est parvenue l'humanité est, pour parler clairement, plus qu'une étape de l'histoire des peuples, elle est l'étape de la vie de l'homme, je dirai même de l'homme en proie à l'anxiété dans ce monde complexe, de l'homme qui aspire à obtenir ce qui lui revient de droit, ce à quoi il peut justement prétendre en tant qu'être humain, personne digne et surtout libre: un logement propre sous le soleil, un emploi assuré et, de ce fait, la jouissance de tout le bien-être matériel moderne.

207. Sans aucun doute, il est deux phénomènes qui caractérisent le monde des 10 dernières années: d'une part, la poussée sociale des masses, qui cherchent à s'assurer une vie meilleure; de l'autre, le mouvement des peuples colonisés qui demandent l'indépendance, et des autres peuples qui revendiquent l'autodétermination afin de pouvoir choisir eux-mêmes leur destinée politique.

208. L'ère de l'asservissement des hommes est révolue. A plus forte raison doit-on mettre fin définitivement à l'ère de l'asservissement des peuples.

209. Mais il ne faut pas oublier que subsistent encore les vieilles idées défendues par les pays qui ont possédé ou qui possèdent encore des territoires coloniaux, fussent-ils peu étendus; la conviction avec laquelle ils ont défendu ces idées et continuent à les défendre, est fondée, en réalité, sur des impératifs politiques et économiques qui, à notre époque, doivent évidemment s'effacer devant les justes et légitimes aspirations de l'homme à l'indépendance, nées de sa soif de liberté.

210. L'Equateur considère que ce problème est d'une importance capitale, et, au sein de cette organisation mondiale, il a toujours donné son appui à tout projet tendant à reconnaître le droit des peuples à leur souveraineté intégrale, en apportant ainsi à ces derniers l'aide morale dont ils avaient besoin pour consolider et affermir leur indépendance; nous avons, en effet, l'obligation morale d'aider les nouveaux Etats, ces Etats qui, ayant franchi l'étape du colonialisme, peuvent et doivent s'intégrer, en leur qualité propre, au concert universel des peuples libres et souverains. Telle est notre position; je tiens à rappeler que cette attitude favorable de l'Equateur a toujours correspondu

à la position claire et nette du gouvernement du pays — présidé à l'heure actuelle par un homme d'Etat animé de fortes convictions libérales —, position qui s'insère d'ailleurs dans le cadre des principes généraux qu'il applique en matière de politique internationale.

211. Il appartient aux Nations Unies de sauvegarder la paix dans le monde: c'est là pour elles un devoir impérieux et une obligation à laquelle elles ne peuvent se soustraire. Tous les pays qui adhèrent à notre grande organisation mondiale doivent en être convaincus et, ce qui est à la fois naturel et logique, ils doivent être animés de cette foi qui fait à vrai dire la force et constitue la raison d'être des Nations Unies.

212. L'Organisation des Nations Unies est appelée, par la nature même de ses fonctions, à être l'instrument du maintien de la paix et de la sécurité internationales; cela ne veut évidemment pas dire que les Etats Membres ne puissent, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, conclure directement des arrangements ou des ententes en vue d'assurer l'harmonie sur le plan international.

213. "Aucun Etat — nous dit Hans Kelsen — n'est souverain juridiquement parlant, étant donné que tous sont soumis à l'autorité juridique internationale." Il ne fait pas de doute que l'Organisation des Nations Unies, née après les événements tragiques de la dernière guerre, est l'organisme autorisé et responsable auquel il incombe de faire régner, entre les pays du monde entier, la justice, le droit et la paix.

214. Reflétant fidèlement la vie contemporaine, illustrant manifestement l'histoire du monde d'aujourd'hui, les deux courants contraires qui divisent ou semblent diviser actuellement le monde moderne se retrouvent aussi à l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas douteux que la guerre froide s'est également étendue aux Nations Unies, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il se livre au sein de l'Organisation une lutte idéologique. Nous ne pouvons nier la réalité, car en niant le conflit, nous n'échapperions pas pour autant au problème extrêmement grave, angoissant et même tragique dans ses perspectives, qui se pose sur la scène mondiale. Il ne faut pas oublier cependant que si l'Organisation mondiale ne peut servir de refuge à aucun prosélytisme politique, il lui appartient incontestablement de chercher la voie qui conduira le plus efficacement aux solutions les plus justes et les plus honnêtes.

215. Si telle est la réalité, il faut l'envisager dans toute sa brutalité objective, et reconnaître que les sages mesures auxquelles on peut avoir recours dans le cadre d'un ordre juridique rigoureusement défini sont encore le meilleur moyen d'aplanir les désaccords qui peuvent paraître insurmontables et de rapprocher les points de vues opposés, ceux-ci pouvant, à n'en pas douter, être conciliés grâce à une attitude compréhensive.

216. L'Equateur a toujours fondé ses principes de politique internationale sur un profond respect du droit, de la justice et de la paix. Son gouvernement actuel — présidé par cette forte personnalité qu'est M. José María Velasco Ibarra, dont l'idéalisme et le sens de l'action se manifestent dans ses convictions doctrinales, sa passion de la liberté, son grand attachement aux valeurs spirituelles et sa foi dans les plus nobles possibilités de l'humanité —, ce gouvernement de tendance essentiellement démocratique et d'orientation profondément libérale, conscient de l'importance du moment qui, je le répète sans la moindre hésitation ni le moindre doute, est celui du soulèvement des peuples, a pris l'engagement rationnel, loyal et constructif, de se consacrer, sur le plan intérieur, à la recherche des méthodes permettant de résoudre le plus efficacement possible les graves problèmes que posent l'analphabétisme, l'ignorance, la pauvreté, la crise du logement, et, d'une façon générale, le régime foncier. Il l'a fait en recourant à des plans mûrement réfléchis et à des projets soigneusement élaborés, dans des domaines tels que la construction de routes et d'écoles, l'irrigation, la mise en valeur des terres, la réforme agraire, le crédit foncier, etc., contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nobles et généreux que recherche actuellement le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et qui sont définis dans le plan que le président John Kennedy a conçu avec tant de sagesse — je veux parler de son programme d'Alliance pour le progrès.

217. Sur le plan extérieur, ce même gouvernement qui aujourd'hui préside aux destinées de l'Equateur a tenu à demeurer fidèle, rigoureusement fidèle, à ses principes juridiques et moraux, lesquels sont, ou tout au moins devraient être, dans tous les cas et obligatoirement, les seuls fondements de la politique et du comportement des Etats. Fort de ses convictions, mon pays s'est toujours efforcé de résoudre avec la plus grande attention les problèmes de l'hémisphère américain et les graves questions qui compromettent, d'une façon générale, la paix entre les peuples.

218. Aussi l'Equateur qui, pour des raisons particulières que nul n'ignore en Amérique, adopte et continuera d'adopter avec beaucoup de dignité une ferme attitude défensive, a-t-il le droit de dire sans ambages que, ne pouvant se rallier au dogmatisme des propositions théoriques et des résolutions lyriques, face à la réalité des abus, de la négation du droit et de la justice elle-même, il apportera à la tâche, avec une conviction passionnée, ses efforts de coopération résolus et ses initiatives qui, en cette heure de profondes contradictions que traverse actuellement le monde, pourraient constituer des solutions efficaces en faveur de la paix si elles se traduisaient dans la réalité.

219. Faisant le bilan des graves problèmes qui assaillent le monde, je dirai que le plus menaçant, dans l'immédiat, pour la paix, est celui que pose la situation angoissante de 16 millions d'hommes assujettis en Allemagne orientale à un statut spécial incompatible avec le respect dû au principe élémentaire, sur le plan humain, selon lequel les peuples doivent pouvoir choisir spontanément et librement leur destinée politique.

220. Fort heureusement, le Premier Ministre de l'Union soviétique, dans un effort à notre avis sincère pour sauvegarder la paix dans le monde, a préconisé, après avoir proposé — ce qui est fort important — diverses formules pour le désarmement, la coexistence pacifique des peuples. Puisque cette coexistence pacifique implique nécessairement la reconnaissance du droit à l'autodétermination comme condition préalable de la constitution spontanée et libre des Etats souverains, il y a lieu d'être pleinement convaincus que l'Union soviétique, par l'intermédiaire de son gouvernement, contribuera à la paix du monde en offrant sa coopération si importante pour faire en sorte que, par un acte libre et spontanté, le peuple allemand puisse choisir son propre destin politique,

et ce, non seulement par humanité et pour respecter le droit et la justice, mais aussi pour rendre un juste hommage à ses nobles traditions historiques et culturelles.

221. Nous estimons en effet que, si les peuples sont maîtres de leur propre destin, et si la paix ne peut être effective sans la reconnaissance de l'entière liberté des Etats et sans l'exaltation de la dignité de l'homme, il devient superflu et même paradoxal de parler de la coexistence pacifique des peuples. C'est pourquoi, devant la dernière crise mettant en cause Berlin et l'Allemagne, l'Equateur s'est empressé de faire entendre sa voix auprès des autres nations de l'Amérique latine en vue de rechercher une solution qui, tout en respectant les droits des parties, évite au monde la crise encore plus grave que pourrait entraîner ce problème. Le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur a eu l'honneur et le plaisir tout particuliers de s'adresser à toutes les chancelleries d'Amérique latine pour leur indiquer que le Président de la République avait reçu du Gouvernement de l'Allemagne occidentale un exposé documenté de la situation dans laquelle se trouvent 16 millions d'Allemands assujettis à un statut spécial dans la partie orientale du pays et que, devant ce problème qui provoque une tension internationale et met en danger la paix et la sécurité du monde, le Gouvernement équatorien pensait qu'il serait utile que les pays latino-américains, auteurs d'une nouvelle conception plus humaine du droit international, et justement préoccupés d'apaiser les conflits internationaux, lancent un appel vibrant et cordial au Premier Ministre de l'Union soviétique — qui, à maintes reprises, a manifesté le respect qu'il porte aux règles de la coexistence pacifique entre les nations — pour qu'il permette au peuple allemand de choisir librement et spontanément sa future orientation politique.

222. Cette initiative de l'Equateur a été favorablement accueillie par la majorité des républiques latino-américaines, et mon gouvernement tient à dire combien il apprécie leur noble geste; il ne doute pas qu'il pourra également compter sur l'appui de la majorité des pays des autres continents.

223. Presque tous les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique latine, de même que l'opinion publique et la presse de ce continent, ont expressément applaudi à la démarche en question, par laquelle mon pays n'a rien fait d'autre que d'affirmer une fois de plus les principes bien définis dont il s'inspire en politique internationale et qui trouvent leur expression dans le respect de l'"autodétermination des peuples", bien entendu d'une autodétermination qui tienne pleinement compte des nationalités, de la souveraineté des Etats et de leur égalité juridique.

224. L'Equateur s'intéresse vivement aux problèmes qui se posent aux pays amis; aussi sera-t-il toujours disposé à travailler au règlement pacifique des différends qui pourraient surgir entre eux.

225. L'Equateur nourrit des sentiments d'amitié à l'égard de tous les peuples du monde, bien que géographiquement, traditionnellement et pour des raisons ethniques et historiques il se réclame de la culture occidentale chrétienne. Cela explique que sa politique s'inscrive dans le cadre de la démocratie représentative et du respect des droits de l'homme sans restriction aucune.

226. Il est indubitable que les relations entre les pays qui font partie du groupe américain doivent, par principe et dans tous les cas, se situer sur le plan du respect de la souveraineté et de la dignité de chaque nation, en d'autres termes du respect pour tous les principes qui façonnent l'existence politico-juridique du continent américain.

227. Ces principes de base sont simples, mais ils sont fondamentaux et ils ne doivent souffrir aucune exception: "non-intervention, libre détermination des peuples, égalité juridique des Etats". Telles sont les normes positives qui visent à régir les relations entre ces pays et font partie intégrante du droit international américain.

228. Le principe de la "non-intervention" consacre le respect que se doivent les Etats en ce qui concerne la liberté de chacun de choisir son orientation politique et de donner à son organisation socio-politique la forme qu'il préfère sans se sentir menacé par l'ingérence des autres Etats dans ses propres affaires. Il s'agit là d'un principe cardinal qui implique le droit inaliénable qu'a chaque peuple de choisir sa propre destinée, d'un principe que nous ne saurions méconnaître si nous voulons protéger la plus précieuse des conquêtes de notre droit public. C'est au prix d'assez de sang, de douleur et de retard sur la voie du progrès politique que l'Amérique a réussi à énoncer, consacrer et défendre le droit de "non-intervention" qui, aujourd'hui, constitue heureusement un fondement solide du système interaméricain, puisqu'il a fait l'objet d'une obligation contractuelle lors de la signature, à l'occasion de la septième Conférence interaméricaine, réunie à Montevideo en 1933, de la "Convention sur les droits et les devoirs des Etats".

229. Je peux vous affirmer, au nom de ma délégation, que l'Equateur a toujours été l'un des défenseurs les plus acharnés du principe de la "non-intervention", depuis l'origine, alors qu'il ne s'agissait que d'une simple proposition ou d'un simple énoncé, jusqu'à l'époque actuelle où sa raison d'être apparaît avec force et où l'on se rend compte qu'il est impossible de ne pas le considérer comme le fondement solide et inaltérable de l'organisation du continent américain, à moins de vouloir saper l'existence même de notre régime socio-juridique en Amérique. Mon pays a adhéré et adhère strictement à ce principe; il l'a affirmé et défendu de façon véhémente et résolue. Son attachement audit principe est tel que lors de la signature du "Protocole additionnel relatif à la non-intervention", sanctionné par la Conférence interaméricaine pour la consolidation de la paix, qui a eu lieu en 1936 à Buenos Aires, l'Equateur, en donnant expressément son accord, a tenu à préciser qu'il acceptait le Protocole "dans tous les cas et sans réserve, étant entendu cependant que la procédure de consultation prévue par la Convention pour la protection, la sauvegarde et le respect des Etats ne serait pas considérée comme une intervention directe ou indirecte".

230. Il convient de parler du principe de la libre détermination des peuples lorsqu'on évoque les deux grands courants sociaux qui, selon la délégation équatorienne, agitent la vie contemporaine.

231. Nous avons dit que l'on ne pouvait contenir, et encore moins éliminer, les courants historiques. Les peuples se soulèvent pour réclamer tout simplement leur place au soleil. Et, de même que les hommes, pris individuellement, ont besoin de vivre libres, sans contrainte physique ni morale et maîtres de leur avenir, forts du droit naturel qu'ils ont de recevoir,

dans le cadre de la justice, leur part de tous les biens et progrès matériels de leur époque, de même les peuples veulent vivre leur existence propre sans être asservis, et rester maîtres de leur propre destin. Chaque peuple a le droit de choisir l'orientation politique qui lui convient le mieux et de sauvegarder sa liberté, sa souveraineté et son indépendance. Parmi ces grandes puissances qui détenaient naguère de vastes possessions coloniales, nombreuses sont celles qui, comprenant ce phénomène historique, se sont empressées de permettre aux peuples qui hier encore étaient soumis à leur domination politique, d'exprimer aujourd'hui spontanément et librement leurs vues. Nous avons pu alors voir de nombreux nouveaux pays acquérir une personnalité juridique et politique propre et prendre, à juste titre, place au sein des Nations Unies, renforçant par leur nombre notre organisation.

232. Mon pays considère avec une profonde sympathie la naissance, ou mieux, la renaissance de ces nouveaux pays. Ils peuvent contribuer et ils contribueront puissamment à édifier un monde meilleur. Puisque nous leur avons donné la possibilité de s'exprimer, ils se sentiront tenus de collaborer à la sauvegarde des principes de paix et de sécurité universelles, travaillant à cette fin de toutes leurs forces de pays jeunes et dynamiques.

233. L'égalité juridique des Etats joue dans le destin de nos pays le rôle impondérable d'un élément important de leur souveraineté.

234. En effet, l'organisation actuelle du continent américain dépend en grande partie du soin avec lequel, dans l'ordre des relations internationales, on maintient en vigueur ce principe. Combien disloqués, combien inefficaces seraient ces fondements juridiques si n'étaient pas strictement définies toutes ces normes positives dont nous venons de parler et sur lesquelles il convient d'insister non seulement pour souligner le rôle primordial que les peuples américains ont été amenés à jouer dans le domaine du droit international, mais aussi pour continuer à veiller à leur application, et à exiger qu'elles soient rigoureusement respectées en tout temps; car c'est seulement ainsi que nous pourrons vivre en paix et que nous pourrons continuer à nous acquitter pleinement de l'importante mission historique qui incombe à l'Amérique en ces moments graves et hérissés de difficultés que traverse l'humanité; nous désirons ardemment et attendons l'aube nouvelle qui s'annonce; nous devons la souhaiter et l'attendre avec la certitude de la foi, non seulement parce que nous sommes des peuples jeunes, pleins d'optimisme et de bonne volonté et que nos efforts sont constructifs et conscients, mais parce que notre place dans l'histoire ne saurait se manifester ni se justifier autrement.

235. Par les exemples qu'elle vient de fournir, la délégation équatorienne a voulu illustrer la politique internationale que le Président de l'Equateur, s'inspirant de ses profondes convictions libérales, oriente avec tant de clairvoyance et qui traduit fidèlement les aspirations, les desiderata et les idées du peuple équatorien en ce qui concerne les principes fondamentaux à respecter en la matière.

236. L'Equateur, profondément attaché au droit, défenseur intègre de la justice et de la paix, s'est consacré, depuis les premiers jours de son indépendance, à promouvoir la justice. Il a toujours été disposé à prêter son concours pour faire régner une paix effective, conformément aux normes du droit et de la liberté. A quelque égard que ce soit, il n'a jamais refusé son appui aux peuples opprimés, mais en même temps, et précisément pour ce motif, il a toujours compté et il compte encore que les justes doctrines qu'il a exposées en ce qui concerne la défense de sa souveraineté et de son intégrité en tant qu'Etat — problème qui, en dernière analyse, intéresse le continent américain tout entier — soient accueillies avec compréhension et soient acceptées par l'Amérique et le monde entier, comme elles commencent d'ailleurs à l'être déjà.

237. L'Equateur, Membre de l'Organisation des Nations Unies, a proclamé à maintes reprises son adhésion à la thèse selon laquelle les traités librement et spontanément conclus, qui ne portent pas atteinte à des normes juridiques expresses ou aux principes du droit, constituent la base de la coexistence internationale.

238. Il est évident qu'une nouvelle orientation du droit international a permis de proclamer le principe hautement humain et noble selon lequel la force, la guerre, la conquête et l'agression ne peuvent ni ne doivent être source d'obligations contractuelles et encore moins donner naissance à des engagements juridiques.

239. La conquête et la force ne peuvent jamais être des sources de droit à l'époque actuelle. C'est pourquoi l'Amérique, rénovant l'ancienne conception du droit international qui fait partie de son patrimoine juridique, compte qu'à force de patience et de persévérance, on réussira à élaborer une doctrine qui réaffirmera résolument le principe de la "non-reconnaissance des conquêtes territoriales opérées par la force". Dès 1933, à la Conférence interaméricaine de Montevideo, l'énoncé de la doctrine en question a été érigé en norme positive du droit international américain; ultérieurement, il a été consacré par la Déclaration de Lima de 1938 et exprimé de façon concrète dans l'article 17 de la charte de l'Organisation des Etats américains, actuellement en vigueur.

240. Avec tout le respect que m'inspire et que doit inspirer la tribune mondiale des Nations Unies, du haut de laquelle j'ai eu l'honneur de parler au nom de la délégation de l'Equateur, je rends hommage à tous les peuples du monde représentés ici et je formule le vœu sincère que cette seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies soit fructueuse pour la paix et pour le bien-être de l'humanité.

241. Je suis certain que les illustres personnalités qui représentent ici les nations du monde réussiront, grâce à leur vaste compétence et à leurs nombreux talents, à s'acquitter de leur tâche de façon harmonieuse, intelligente et résolue. L'Equateur est prêt à contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à la grande lutte pour la sécurité et la paix du monde; pour la sécurité et la dignité de la génération actuelle et des générations à venir.

242. Parfois les grands concepts, les grandes ambitions, trouvent leur expression dans des réflexions simples et des énoncés sobres, mais d'une extrême importance. C'est ainsi que pour résoudre les problèmes compliqués que pose la sécurité dans un monde certes complexe, nous devons tenir compte d'un principe élémentaire mais au contenu essentiel, à savoir "le respect du droit d'autrui, c'est la paix". En effet, "la paix est un devoir", le premier devoir des peuples et des gouvernements, comme vient de le dire la voix autorisée du pape Jean XXIII.

243. Quant à la contribution que nous devons apporter pour que les générations qui nous suivront immédiatement trouvent un monde plus sûr où elles puissent progresser — un monde qui ne connaisse ni la crainte ni la faim —, la compréhension avec laquelle nous étudierons le fait historique évident que nous vivons et auquel il nous fait faire face sera déjà un premier pas sur le chemin de la solution la plus sage, une solution qui permette la coexistence pacifique entre les peuples, l'entente absolue entre tous les hommes, si tous les hommes sont assurés de pouvoir travailler et de vivre en tant qu'hommes dans la liberté et dans la justice.

244. Le PRESIDENT: Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie qui désire exercer son droit de réponse.

245. M. SASTROAMIDJOJO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a écouté très attentivement le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Comme nombre des questions qu'il a soulevées exigent un examen plus approfondi, ma délégation voudrait exercer son droit de réponse à un moment plus approprié.

246. Je tiens toutefois à déclarer formellement à ce stade que ma délégation rejette les arguments qui ont été avancés sur la question de l'autodétermination pour les habitants de l'Irian occidental, qui fait partie intégrante de la République d'Indonésie. Les habitants de l'Irian occidental sont Indonésiens, et ils ont déjà exercé leur droit à l'autodétermination, le 17 août 1945, en même temps que leurs compatriotes vivant dans les autres îles indonésiennes.

247. Parler maintenant du droit sacré à l'autodétermination pour une partie du territoire indonésien que les Pays-Bas n'ont pu gouverner que par la force des armes revient tout simplement à camoufler la politique colonialiste qui consiste à "diviser pour régner". Ce genre d'autodétermination n'est autre chose que la fragmentation de l'Indonésie et du peuple indonésien, ce qui constituerait une violation flagrante des principes énoncés dans la résolution 1514 (XV) relative à la fin du colonialisme, que le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a mentionnée. Qu'il me soit permis de donner lecture du paragraphe 6 du dispositif de cette résolution que l'Assemblée générale a adoptée en décembre 1960. Il est ainsi conçu:

> "Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies."

La séance est levée à 18 h 25.

Litho in U.N.

77002—November 1962—875